



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 15 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 20 décembre 2022
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
 M. Guillaume LAUSSU donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
 M. Olivier COUSIN donne pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,
 M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Pascal DAGES,
 M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
 M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Yves LOUME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU THERMALE ET DES BOUES THERMALES, RAPPORT ANNUEL DE L'ARS 2021

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5, L.5211-39 et D. 2224-14 et suivants,

VU la délibération n°DEL95-2022 en date du 14 septembre 2022 relatif à l'approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement établi par le service public de l'eau du Grand Dax,

VU l'avis favorable, rendu sur les rapports annuels par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 30 novembre 2022,

VU les rapports annuels annexés à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité de présenter en conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la ville de Dax ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau thermale et des boues thermales,

SUR PROPOSITION DE Mme ERIDIA Martine, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

PREND ACTE pour l'exercice 2021

- le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de DAX,
- le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau thermale et des boues thermales,
- le rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



Accusé de réception en préfecture
www.eau-agrands-ouest.fr
Date de l'émission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

ATLANTIQUE-DORDOGNE



ADOUR ET CÔTIERS

GARONNE AMONT

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48
et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Accusé de réception en préfecture
040-21400087-20221216-20221215-28-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2021

Unité de Gestion et d'Exploitation :

COM_AGGLO_GRAND_DAX



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

040-21400887-20221210-20221215-28-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

SOMMAIRE

- 1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- 2 - Organisation de l'alimentation en eau de(s) unité(s) de distribution
- 3 - Situation administrative des captages
- 4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource
- 5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée
- 6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées (1)
- 7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés (2)
- 8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion - années
- 9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution
- 10 - Recommandations pour l'unité de gestion
- 11 - Liste des sigles

NOTES IMPORTANTES :

(1) Pour les petites unités de distribution , la conclusion sur la qualité bactériologique est établie en prenant en compte les deux années précédentes.

(2) La partie 7 n'est présente que dans le cas où au moins un dépassement de norme a été constaté au cours du contrôle sanitaire.

1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages, après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium, et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment, pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 µS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

0407218300007-20221216-20221215-26-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

Information des usagers

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyse doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyse du contrôle sanitaire est accessible sur le site Internet du ministère chargé de la santé à l'adresse www.eaupotable.sante.gouv.fr. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé aux PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Produit numérique pour la fabrication
Date de réception préfecture : 20/10/2022

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 55°C minimum et à 50°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, détartrer les pompes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences :

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques telles que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité

Les références de qualité

les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité

Accusé de réception en préfecture
040-214500887-20221216-20221215-28-DE
Date de MMtransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

2 - Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut être réalisée soit en régie, communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Le bilan annuel de la qualité

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution.

Pour votre unité de gestion le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

DAX-HIPPODROME
DAX-SAUBAGNACQ_SEYRESSE

Accusé de réception en préfecture
040-214200887-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

3 - Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : COM_AGGLO_GRAND_DAX

Descriptif du ou des captages			Situation administrative			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
FORAGE F2 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0030	12/02/1989	17/08/1989	14/01/1991
FORAGE F3 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0091	12/02/1989	17/08/1989	14/01/1991
FORAGE F5 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0160	26/08/1996	08/09/1998	23/02/2000
FORAGE F6 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0191	10/10/2005	07/05/2019	11/06/2019
FORAGE P3 SAUBAGNACQ	FORAGE	DAX	09771X0007	10/10/2005	07/05/2019	11/06/2019
FORAGE F1 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0006	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990
FORAGE F2 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0010	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990
FORAGE F3 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0012	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990
FORAGE F4 HIPPODROME	FORAGE	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0018	18/01/1989	17/08/1989	21/09/1990

Accusé de réception en préfecture
040-21400087-20221216_20221215-28-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Au delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Gestionnaire du ou des captages : COM_AGGLO_GRAND_DAX

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)	Indice consolidé / UGE (**)
FORAGE F2 SAUBAGNACQ	DAX	09771X0030	14/01/1991	0,80	1400	1120	
FORAGE F3 SAUBAGNACQ		09771X0091	14/01/1991	0,80	1400	1120	
FORAGE F5 SAUBAGNACQ		09771X0160	23/02/2000	0,80	1400	1120	
FORAGE F6 SAUBAGNACQ		09771X0191	11/06/2019	0,80	1400	1120	
FORAGE P3 SAUBAGNACQ		09771X0007	11/06/2019	0,80	1400	1120	
FORAGE F1 HIPPODROME	SAINT-PAUL-LES-DAX	09505X0006	21/09/1990	0,80	950	760	
FORAGE F2 HIPPODROME		09505X0010	21/09/1990	0,80	950	760	
FORAGE F3 HIPPODROME		09505X0012	21/09/1990	0,80	950	760	
FORAGE F4 HIPPODROME		09505X0018	21/09/1990	0,80	950	760	
Total : 9					10800	8640	80,0 %

(*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage

(**) Indice consolidé / UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme de débits de l'UGE

5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Unité de Distribution : DAX-SAUBAGNACQ_SEYRESSE

Code : 000433

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES										
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					36	0,00		204,00	
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					36	0,00		179,00	
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)			0,00		36	0,00		0,00	
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			36	0,00		0,00	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			36	0,00		0,00	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES										
ASPECT (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00	
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		36	0,00	0,33	7,00	
ODEUR (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00	
SAVEUR (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00	
TURBIDITÉ NÉPHELOMÉTRIQUE NFU	NFU			2,00		36	0,00	0,00	0,00	
COULEUR (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL										
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	37	11,50	17,87	24,40	
MINERALISATION										
CALCIUM	mg/L					12	42,10	53,13	61,40	
CHLORURES	mg/L			250,00		12	14,00	16,25	18,00	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm			200,00	1100,00	36	281,00	342,94	397,00	
MAGNÉSIUM	mg/L					12	3,48	4,11	4,45	
POTASSIUM	mg/L					4	1,29	2,25	3,04	
SODIUM	mg/L			200,00		4	11,60	12,18	12,80	
SULFATES	mg/L			250,00		12	3,20	10,68	18,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE										
CARBONATES	mg(CO3)/L					4	0,00	0,00	0,00	
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					4	150,00	177,50	200,00	
PH	unité pH			6,50	9,00	36	7,50	7,69	8,20	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					4	0,00	0,00	0,00	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	12,60	14,33	16,10	
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	12,00	14,95	17,10	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE D/1/2/3/4				2,00		4	2,00	2,00	2,00	
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					4	4,60	5,00	5,40	
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					4	7,50	7,69	8,20	

Accusé de réception en préfecture
404-21400-009-20221215-20221215-28-DE
Date de transmission : 20/12/2022
N° de récépissé : 20221215-28-DE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
FER ET MANGANESE										
FER TOTAL	µg/L				200,00	14	1,00	68,83	109,00	
MANGANÈSE TOTAL	µg/L				50,00	4	9,00	12,00	16,00	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES										
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	0,00	3,60	7,20	
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			14	0,00	0,00	0,00	
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L			0,50		36	0,00	0,01	0,04	
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,00	0,00	0,00	
CHLOROBENZENES										
PENTACHLOROBENZÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS										
BENZÈNE	µg/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00	
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS										
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L		0,50			6	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHANE-1,2	µg/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROBUTADIÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES										
ACRYLAMIDE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
TOLYLTRIAZOLE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
EPICHLOROHYDRINE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
BENZOTRIAZOLE	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU										
BENZO(A)PYRÈNE *	µg/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(G,H)PÉRYLÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
FLUORANTHÈNE *	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES ARC	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
INDÈNE(1,2,3-CD)PYRÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES ARC	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040 21400087-20221216-20221215-26-DIE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.										
ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L				200,00	4	0,00	0,00	0,00	
ANTIMOINE	µg/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00	
ARSENIC	µg/L		10,00			4	0,00	0,13	0,28	
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,02	0,02	0,03	
BORE MGL	mg/L		1,00			4	0,00	0,01	0,02	
CADMIUM	µg/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00	
CHROME TOTAL	µg/L		50,00			2	0,42	0,58	0,73	
CYANURES TOTAUX	µg(CN)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00	
FLUORURES MGL	mg/L		1,50			4	0,00	0,04	0,06	
MERCURE	µg/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00	
SÉLÉNIUM	µg/L		10,00			4	0,00	0,30	0,51	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES										
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,45	0,57	0,75	
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE										
ACTIVITE ALPHA GLOBALE EN BQL	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00	
ACTIVITE BETA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03	
ACTIVITE BETA GLOBALE EN BQL	Bq/L					1	0,08	0,08	0,08	
ACTIVITE BETA GLOB. RESIDUELLE BQL	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05	
ACTIVITE TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00	
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00	
ACTIVITE RADON 222	Bq/L				100,00	1	4,65	4,65	4,65	

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20221215-20221215-28-DE
Date de MMtransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...										
ACÉTOCHLORE	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
ALACHLORE	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
CYMOXANIL	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHÉNAMIDE	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
ESA ACÉTOCHLORE	µg/l		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
ESA ALACHLORE	µg/l		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
ESA METAZACHLORE	µg/l		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
MÉTAZACHLORE	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
MÉTOLACHLORE	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
NAPROPAMIDE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ORYZALIN	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
OXA ACÉTOCHLORE	µg/l		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
OXA METAZACHLORE	µg/l		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
OXA METOLACHLORE	µg/l		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PROPYZAMIDE	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
CARBOXINE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PYROXSULAME	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BOSCALID	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BEFLUBUTAMIDE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FENHEXAMID	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CYAZOFAMIDE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ISOXABEN	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES										
2,4-D	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
2,4-MCPA	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
MÉCOPROP	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
TRICLOPYR	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
DICHLORPROP	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES CARBAMATES										
CARBENDAZIME	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
PYRIMICARBE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
OXAMYL	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PROSULFOCARBE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PROPAMOCARBE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ASULAME	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORPROPHAME	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
IPTOVALICARB	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040-214000007-20221216-20221215-28-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES DIVERS										
ACLONFEN	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BENFLURALINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BENOXACOR	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
BENTAZONE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
BIFENOX	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BROMACIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CAPTANE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORMEQUAT	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHLOROTHALONIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CLOPYRALID	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CYPROCONIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHOMORPHE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
ETHOFUMÉSATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FENPROPIDIN	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FENPROFIMORPHE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FIPRONIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FLUROCHLORIDONE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FOLPEL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
GLUFOSINATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
GLYPHOSATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
IMDACLOPRIDE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
IPRODIONE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ISOXAFLUTOLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
MÉTALAXYLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
NORFLURAZON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
OXADRYL	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
PENDIMÉTHALINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PROCHLORAZE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PYRIDATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PYRÉMETHANIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TRIFLURALINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L		0,50			12	0,00	0,02	0,04	
DICHLOROPROPYLÈNE-1,3 TOTAL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CLOMAZONE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
LENACLE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
MÉTALDÉHYDE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ISOXADIFEN-ÉTHYLE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
TRIBUTYL TIN CATION	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DIQUAT	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
SPIROXAMINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CLETHODIME	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
 040 214000857 20221216 20221115-28-DE
 Date de transmission : 20/12/2022
 Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
CHLORIDAZONE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORANTRANILIPROLE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
QUINOXYFEN	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
QUIMERAC	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FLUROXYPIR	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PINOXADEN	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FLURTAMONE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FLUAZINAM	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FLUMOKAZINE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CYCLOXYDIME	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DIFLUFÉNICANIL	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CYPROSULFAMIDE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
IMAZAMOX	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DICOFOL	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
METRAFENONE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
MÉPANIPYRIM	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
THIACLOPRIDE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	

PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

BROMOXYNIL	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DICAMBA	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DINOTERBE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
IMAZAMÉTHABENZ	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BROMOXYNIL OCTANOATE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PENTACHLOROPHÉNOL	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	

PESTICIDES ORGANOCHLORES

ALDRINE	µg/l		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
DDT-4,4'	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DELDRINE	µg/l		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
DMÉTACHLORE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN ALPHA	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN BÉTA	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HCH GAMMA (LINDANE)	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE	µg/l		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA+BÉTA+DELTA+GAMMA	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HCH DELTA	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HCH BÉTA	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROBENZÈNE	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN TOTAL	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040-21400087-20221216-20221215-26-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES										
CHLORFENVIPHOS	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORPYRIPHOS ÉTHYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORPYRIPHOS MÉTHYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DMÉTHOATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ETHEPHON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FOSETYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DICHLORVOS	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES PYRETHRINOIDES										
CYPERMÉTHRINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
LAMBDA CYHALOTHRINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TEFLUTHRINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FLUVALINATE-TAU	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES STROBILURINES										
AZOXYSTROBINE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
PYRACLOSTROBINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
KRESOXIM-MÉTHYLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES SULFONYLURÉES										
NICOSULFURON	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
RMSULFURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
THIFENSULFURON MÉTHYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
AMIDOSULFURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FORAMSULFURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TRITOSULFURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRIAZINES										
ATRAZINE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
MÉTAMITRONE	µg/L		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
MÉTRBUZINE	µg/L		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
SIMAZINE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
TERBUTRYNE	µg/L		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
SÉBUTHYLAZINE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
CYANAZINE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HEXAZNONE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
FLUFENACET	µg/L		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
CYBUTRYNE	µg/L		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
TERBUMÉTON	µg/L		0,10			10	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20221216-20221315-26-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES TRIAZOLES										
AMINOTRIAZOLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
EPOXYCONAZOLE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
FLUDIOXONIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PROPICONAZOLE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
TÉBUCONAZOLE	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
CYPROCONAZOL	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
BROMICONAZOLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PROTHIOCONAZOLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
THIENCARBAZONE-METHYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRICETONES										
MÉSOTRIONE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
SULCOTRIONE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TEMBOTRIONE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES										
CHLORTOLURON	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
DIURON	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
ISOPROTURON	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
LINURON	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
MÉTABENZTHIAZURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉTOBROMURON	µg/L		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
MÉTOXURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MONOLINURON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DIFLUBENZURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION										
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					36	0,00	0,19	0,76	
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					36	0,00	0,21	0,82	
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION										
BROMATES	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
BROMOFORME	µg/L		100,00			5	0,00	1,65	6,24	
CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			5	0,00	1,79	6,24	
CHLOROFORME	µg/L		100,00			5	0,00	0,20	1,01	
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			5	0,00	0,65	2,62	
TRIBALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L		100,00			5	0,00	4,29	16,10	

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE										
AMPA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE CIS	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE TRANS	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
1-(4-ISOPROPYLPHENYL)-URÉE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DESMÉTHYLISOPROTURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
3,4-DICHLOROANILINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-3-MÉTHYLURÉE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-URÉE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
MÉTABOLITES PERTINENTS										
ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ESA METOLACHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,02	0,04	
OXA ALACHLORE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
HYDROXYTERBUTHYLAZINE	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
SMAZINE HYDROXY	µg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉISOPROPYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
TERBUMÉTON-DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
MÉTABOLITES NON PERTINENTS										
ESA ACETOCHLORE	µg/L					11	0,00	0,01	0,08	
ESA ALACHLORE	µg/L					11	0,00	0,00	0,00	
ESA METAZACHLORE	µg/L					11	0,00	0,00	0,00	
OXA ACETOCHLORE	µg/L					11	0,00	0,00	0,00	
OXA METAZACHLORE	µg/L					11	0,00	0,00	0,00	
OXA METOLACHLORE	µg/L					11	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040-21400387-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES										
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					26	0,00		25,00	
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					26	0,00		19,00	
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n(100mL)				0,00	26	0,00		1,00	
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n(100mL)				0,00	1	0,00		0,00	
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n(100mL)		0,00			26	0,00		0,00	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n(100mL)		0,00			26	0,00		0,00	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES										
ASPECT (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00	
COLORATION	mg(P)/L				15,00	25	0,00	0,24	6,00	
ODEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00	
SAVEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00	
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU				2,00	25	0,00	0,00	0,00	
COULEUR (QUALITATIF)						26	0,00	0,00	0,00	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL										
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	26	12,50	18,76	24,40	
MINÉRALISATION										
CALCIUM	mg/L					6	36,10	38,83	44,90	
CHLORURES	mg/L				250,00	6	14,00	14,17	15,00	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm			200,00	1100,00	25	254,00	263,00	274,00	
MAGNÉSIUM	mg/L					6	2,77	3,01	3,32	
POTASSIUM	mg/L					3	1,64	1,70	1,77	
SODIUM	mg/L				200,00	3	12,20	12,40	12,50	
SULFATES	mg/L				250,00	6	0,00	0,36	0,60	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE										
CARBONATES	mg(CO ₃) ²⁻					3	0,00	0,00	0,00	
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	140,00	146,67	160,00	
pH	unité pH			6,50	9,00	26	7,50	7,76	7,90	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					3	0,00	0,00	0,00	
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					6	11,30	11,93	13,00	
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					6	10,30	10,95	12,60	
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4					2,00	3	2,00	2,00	2,00	
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO ₂) ^l					3	3,20	4,23	5,60	
pH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					3	7,80	7,87	7,90	
FER ET MANGANESE										
FER TOTAL	µg/L				200,00	25	0,00	4,03	31,00	
MANGANÈSE TOTAL	µg/L				50,00	3	10,20	13,40	15,00	

Accusé de réception en préfecture
040-21402687-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES										
NITRATES (EN NO ₃)	mg/L		50,00			6	0,00	0,00	0,00	
NITRITES (EN NO ₂)	mg/L		0,50			8	0,00	0,05	0,31	
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L				0,50	25	0,00	0,06	0,19	
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00	
CHLOROENZÈNES										
PENTACHLOROENZÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS										
BENZÈNE	µg/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00	
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS										
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L		0,50			5	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHANE-1,2	µg/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROBUTADIÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES										
ACRYLAMIDE	µg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00	
EPICHLOROHYDRINE	µg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU										
ANTHRACÈNE	µg/L					1	0,00	0,00	0,00	
BENZANTHRACÈNE	µg/L					1	0,00	0,00	0,00	
BENZO(A)PYRÈNE *	µg/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(G,H)PÉRYLÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	µg/L					1	0,00	0,00	0,00	
FLUORANTHÈNE *	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES ARC	µg/L					2	0,00	0,00	0,00	
INDÈNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	µg/L					1	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES ARC	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.										
ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L				200,00	3	0,00	1,80	5,40	
ANTIMOINE	µg/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00	
ARSENIC	µg/L		10,00			3	1,30	1,47	1,60	
BARYUM	mg/L				0,70	3	0,02	0,02	0,02	
BORE MGL	mg/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00	
CADMIUM	µg/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00	
CHROME TOTAL	µg/L		50,00			2	0,00	0,34	0,67	
CYANURES TOTAUX	µg(CN)/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00	
FLUORURES MGL	mg/L		1,50			3	0,00	0,04	0,06	
MERCURE	µg/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00	
NICKEL	µg/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00	
SÉLÉNIUM	µg/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES										
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	6	0,46	0,56	0,62	
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE										
ACTIVITE ALPHA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00	
ACTIVITE BETA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04	
ACTIVITE BETA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L					1	0,10	0,10	0,10	
ACTIVITE BETA GLOB. RESIDUELLE Bq/L	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06	
ACTIVITE TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00	
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00	
ACTIVITE RADON 222	Bq/L				100,00	1	5,53	5,53	5,53	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...										
ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ALACHLORE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CYMOXANIL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHÉNAMIDE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTAZACHLORE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTOLACHLORE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
NAPROPAMIDE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
GRYZALIN	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PROPYZAMIDE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CARBOXINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PYROXSULAME	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BOSCALID	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BEFLUBUTAMIDE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FENHEXAMID	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CYAZOFAMIDE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ISOXABEN	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20221216-20221215-26-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES ARYLOXYACIDES										
2,4-D	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
2,4-MCPA	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉCOPROP	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TRICLOPYR	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DICHLORPROP	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES CARBAMATES										
CARBENDAZIME	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PYRIMICARBE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
OXAMYL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PROSULFOCARBE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PROPAMOCARBE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ASULAME	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CHLORPROPHAME	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
IPROVALICARB	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040-21400687-20221216-20221215-28-DE
Date de M@tr@nsmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES DIVERS										
ACLONIFEN	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BENFLURALINE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BENOXACOR	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BENTAZONE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BIFENOX	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BROMACIL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CAPTANE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CHLORMEQUAT	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CHLOROTHALONIL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CLOPYRALID	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CYPRODINIL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DMÉTHOMORPHE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ETHOFUMÉSATE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FENPROPIDIN	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FENPROPMORPHE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FIPRONIL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLUROCHLORIDONE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FOLPEL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
GLUFOSINATE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
GLYPHOSATE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
IMDACLORPRIDE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
IPRODIONE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ISOXAFLUTOLE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTALAXYLE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
NORFLURAZON	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
OXADIXYL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PENDIMÉTHALINE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PROCHLORAZE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PYRIDATE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PYRIMÉTHANIL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TRIFLURALINE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/l		0,50			3	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROPROPYLÈNE-1,3 TOTAL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CLOMAZONE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
LENACLE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTALDÉHYDE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	µg/l		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
ISOXADIFEN-ÉTHYLE	µg/l		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
TRIBUTYLTIN CATION	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DIQUAT	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
SPIROXAMINE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CLETHODIME	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040 214000007 20221216 20221215-28 DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
CHLORIDAZONE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CHLORANTRANILIPROLE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
GUINOXYPEN	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
QUIMERAC	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLUROXYPIR	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PINOXADEN	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLURTAMONE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLUAZINAM	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLUMIOXAZINE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CYCLOXYDIME	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
OIFLUFÉNICANIL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CYPROSULFAMIDE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
IMAZAMOX	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DICOFOL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
METRAFENONE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉPANIPYRIM	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
THIACLOPRIDE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	

PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

BROMOXYNOL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DICAMBA	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DINOTERBE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
IMAZAMÉTHABENZ	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BROMOXYNOL OCTANOATE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PENTACHLOROPHÉNOL	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	

PESTICIDES ORGANOCHLORES

ALDRINE	µg/l		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
DDT-4,4'	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DIELDRINE	µg/l		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTACHLORE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN ALPHA	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN BÉTA	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH GAMMA (LINDANE)	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE	µg/l		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA+BÉTA+DELTA+GAMMA	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
HCH DELTA	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH BÉTA	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROENZÈNE	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN TOTAL	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040.21400087-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES										
CHLORFENVINPHOS	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CHLORPYRIPHOS ÉTHYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CHLORPYRIPHOS MÉTHYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DMÉTHOATE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ETHEPHON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FOSETYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DICHLORVOS	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES PYRETHRINOIDES										
CYPERMÉTHRINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
LAMBDA CYHALOTHRINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TEFLUTHRINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLUVALINATE-TAU	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES STROBILURINES										
AZOXYSTROBINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PYRACLOSTROBINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
KRESOXIM-MÉTHYLE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES SULFONYLUREES										
NICOSULFURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
RIMSULFURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
THIFENSULFURON MÉTHYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
AMDOSULFURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FORAMSULFURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TRITOSULFURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRIAZINES										
ATRAZINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTAMITRONE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTRIBUZINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
SIMAZINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TERBUTRYNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HEXAZINONE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLUFENACET	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CYBUTRYNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TERBUMÉTON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040-21400687-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES TRIAZOLES										
AMINOTRIAZOLE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
EPOXYCONAZOLE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLUDIOXONIL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PROPICONAZOLE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TÉBUCONAZOLE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CYPROCONAZOL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BROMUCONAZOLE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PROTHIOCONAZOLE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
THIENCARBAZONE-METHYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRICETONES										
MÉSOTRIONE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
SULCOTRIONE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TEBOTRIONE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES										
CHLORTOLURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DIURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ISOPROTURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
LINURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTOBROMURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DFLUBENZURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION										
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					26	0,00	0,10	0,50	
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					26	0,00	0,13	0,52	
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION										
BROMATES	µg/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00	
BROMOFORME	µg/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00	
CHLORODIBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00	
CHLOROFORME	µg/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	µg/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00	
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L		100,00			3	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20221216-20221215-28-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de valeurs hors limites
		mini	maxi	mini	maxi					
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE										
AMPA	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE	µg/L		0,03			2	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE CIS	µg/L		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE TRANS	µg/L		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
1-(4-ISOPROPYLPHENYL)-URÉE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DESMÉTHYLISOPROTURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
3,4-DICHLOROANILINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-3-MÉTHYLURÉ	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-URÉE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTABOLITES PERTINENTS										
ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ESA METOLACHLORE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
OXA ALACHLORE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HYDROXYTERBUTHYLAZINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
SMAZINE HYDROXY	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉISOPROPYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TERBUMÉTON-DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTABOLITES NON PERTINENTS										
ESA ACETOCHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
ESA ALACHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
ESA METAZACHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
OXA ACETOCHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
OXA METAZACHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
OXA METOLACHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
040-21400867-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité - confer page 5)

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement.
Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes aux limites de qualité par rapport au nombre total d'analyses.

Unité de Distribution Logique : DAX-SAUBAGNACQ_SEYRESSE

Qualité bactériologique :

Nombre de prélèvements :	36	
Nombre de prélèvements non conformes:	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00%

Qualité physico-chimique :

Nombre de prélèvements :	37	
Nombre de prélèvements non conformes:	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00%

Unité de Distribution Logique : DAX-HIPPODROME

Qualité bactériologique :

Nombre de prélèvements :	26	
Nombre de prélèvements non conformes:	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100,00%

Qualité physico-chimique :

Nombre de prélèvements :	26	
Nombre de prélèvements non conformes:	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100,00%

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés Regroupement par UDI Logique

000433 DAX-SAUBAGNACQ_SEYRESSE

Nombre de dépassement des références de qualité : 0

000434 DAX-HIPPODROME

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : DAX-HIPPODROME	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	24/08/2021	1 n/(100mL)

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

Dossier(s) de non conformité

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors de dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...). Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation concernée	Durée expertisée
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	Unité de distribution de : DAX-HIPPODROME	2 jours

Accusé de réception en préfecture
040-21400687-20221216-20221215-26-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion années

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : DEPART DISTRIBUTION SA	
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		36,00

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : STATION DE L'HIPPODROM	
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	5,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	5,00
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	6,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		16,00

Année	UNITE DE DISTRIBUTION : DAX-HIPPODROME	
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	19,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	19,00
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	20,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		58,00

Année	UNITE DE DISTRIBUTION : DAX-SAUBAGNACQ_SEYRESSE	
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	23,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	25,00
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	24,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		72,00

Conformité générale sur les trois dernières années :		100,00 %
Nombre de Prélèvement total :		182

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution

Unité de distribution : DAX-SAUBAGNACQ_SEYRESSE

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés au cours de l'année se sont révélés conformes aux normes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité conforme aux normes pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Unité de distribution : DAX-HIPPODROME

BACTERIOLOGIE : Tous les échantillons analysés au cours de l'année se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques). Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité conforme aux normes pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

PRECISIONS : A noter la présence de bactéries coliformes dans 1 contrôle en Août. L'exploitant a mis en place une série de prélèvements sur le réseau et est intervenu sur la chloration au château d'eau de l'hippodrome.

10 - Recommandations pour l'unité de gestion



Plans de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux potables (PGSSE)

Dans le cadre du Plan Régional de Santé Environnement de Nouvelle-Aquitaine (PRSE), l'ARS incite les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) à mettre en œuvre les Plans de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux potables (PGSSE). Cette démarche, relevant d'une stratégie générale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au consommateur, est le moyen le plus efficace pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Le PGSSE est un dispositif innovant de sécurité sanitaire et de gestion préventive des risques sanitaires qui doit être dynamique et pratique en valorisant les démarches existantes. Dans le cadre d'une journée d'acculturation, l'ARS a mis à disposition des PRPDE un cahier des charges technique applicable au PGSSE.

Sécurité Sanitaire vis-à-vis des actes de malveillance

Au niveau des installations de production et de distribution de l'eau des efforts doivent être poursuivis en matière de sécurité sanitaire vis-à-vis des actes de malveillance. Les installations d'eau restent des lieux très vulnérables et nécessitent la mise en place d'alarme ou d'autres systèmes au niveau des sites ou des accès directs à l'eau qui permettent une alerte immédiate de l'exploitant ou de la PRPDE en cas d'effraction et la mise en œuvre de mesures préventives.

Chlorure de vinyle monomère (CVM)

La PRPDE est tenue de mettre en place un plan d'échantillonnage afin d'identifier le risque lié au chlorure de vinyle monomère (CVM) sur l'eau distribuée par des canalisations en PVC posées avant 1980. Sur les parties de réseau où ont été mesurés des dépassements de la limite de qualité pour le CVM des actions correctives doivent être mises en place (purge, maillage, tubage, remplacement de canalisation). Si aucune mesure correctrice ne peut être mise en place rapidement ou ne s'avère efficace, des mesures de restrictions d'usages (boisson et préparation des repas) avec information de la population concernées devront être prises.

Canalisations en Plomb

La présence de canalisations ou branchements en plomb sur le réseau de distribution doit être connue et des dispositions doivent être prévues pour garantir, à tout moment, le respect de la norme pour le paramètre plomb au point d'usage. En effet, la consommation de plomb pendant de nombreuses années peut présenter des risques pour la santé des usagers concernés. De même, lorsque l'eau est peu minéralisée et agressive et en l'attente d'un traitement de reminéralisation, les populations desservies doivent être informées de son caractère agressif pouvant favoriser la dissolution des métaux constitutifs et, notamment, du plomb des canalisations (réseau public et/ou réseau intérieur des habitats anciens).

Recensement des cas groupés de gastro-entérites aiguës médicalisées (GeAm)

Depuis décembre 2018, Santé Publique France met à disposition de l'ARS le recensement des cas groupés de gastro-entérites aiguës Médicalisées (GeAm) détectés par unité de distribution (UDI) et par commune. L'ARS réalisera alors une enquête environnementale de manière rétrospective (de 2 à 6 mois après les signaux sanitaires) auprès du responsable (président du syndicat, maire, président de communauté et exploitant) de l'UDI concernée pour valider de manière conclusive l'origine hydrique. Si votre UDI est concernée, il vous sera demandé des informations sur le fonctionnement des installations de production d'eau (traitement, panne, teneur en chlore...) pour, le cas échéant, mettre en œuvre des actions correctives.

Autosurveillance

Accusé de réception en préfecture
040-21400087-20221216-20221215-28-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Il est de la responsabilité de l'exploitant d'assurer une auto-surveillance. Les différentes procédures et opérations d'entretien et de surveillance (mesures de désinfectant, pH, conductivité, entretien des équipements, etc.) sont reportées sur un fichier sanitaire. Au niveau des stations de traitement, des réservoirs et des captages, des robinets de prélèvement facilement accessibles en toute sécurité doivent être mis en place.

Afin d'éviter les risques ponctuels de contamination bactériologique, il convient de rappeler le respect des bonnes pratiques dans le suivi de la protection des captages, des installations de traitement et de distribution d'eau. En particulier, il convient de respecter l'obligation réglementaire de vider, nettoyer, rincer et désinfecter les réservoirs au moins une fois par an. Cette obligation de nettoyage et désinfection s'applique aussi aux réservoirs et aux canalisations avant mise en service ou suite à des travaux avant la remise en service des équipements. Une vérification analytique de l'efficacité des mesures prises est fortement conseillée, voire indispensable s'agissant de la mise en service de nouveaux équipements d'eau potable. Un guide technique établi par l'Astee est disponible sur le site Internet du ministère chargé de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guid0713.pdf>).

Signé à Mont de Marsan, le 2 mars 2022

Pour le Directeur, L'ingénieur d'études sanitaires



BEAUMONT CLEMENCE

Accusé de réception en préfecture
040-21400887-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

11 - Liste des sigles

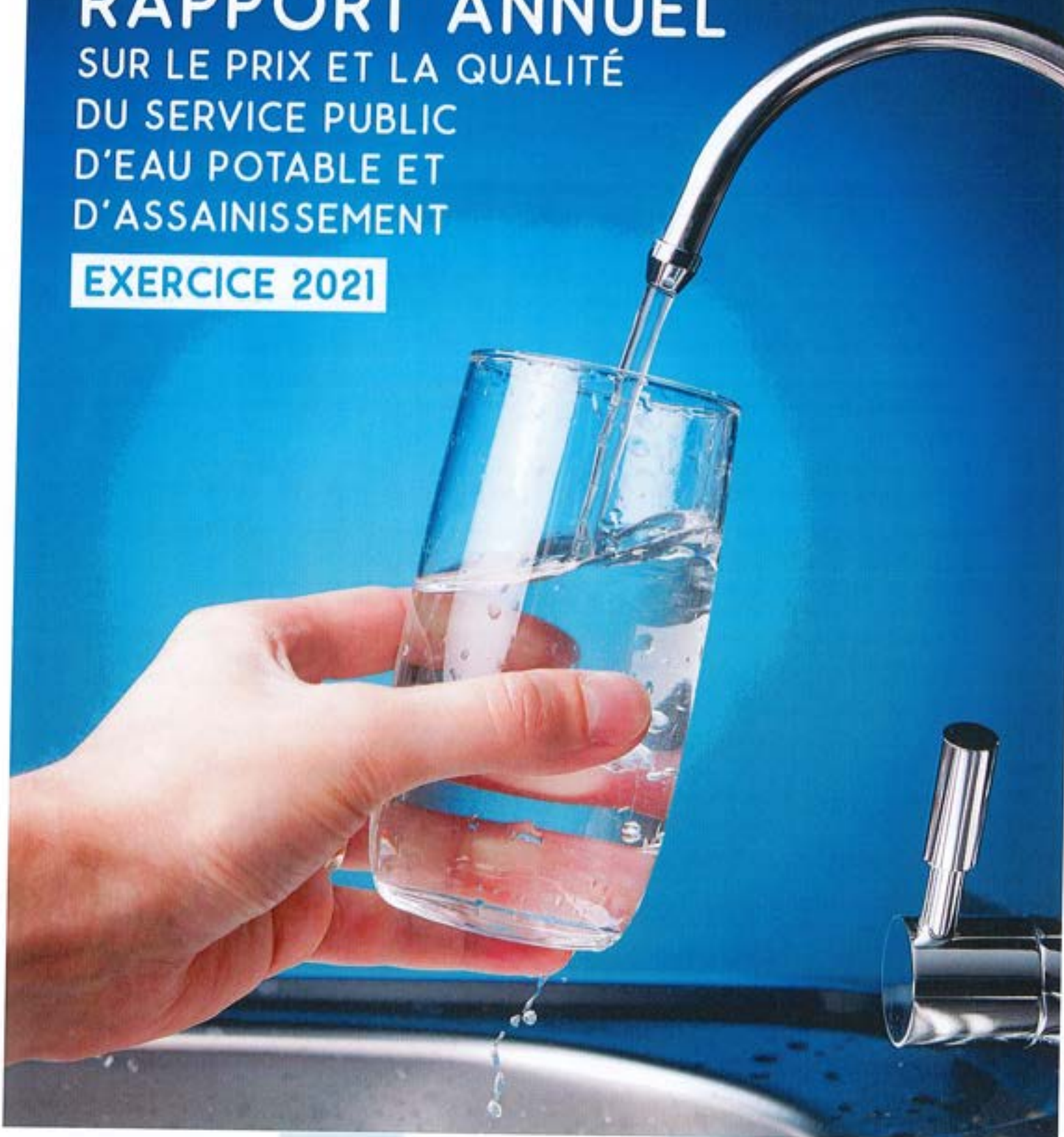
AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélange de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de Gestion et d'Exploitation

Accusé de réception en préfecture
040-214000007-20221216-20221215-28-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2021



l'o
de
l'agglo
Service public de l'eau
du GRAND DAX

SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

6 Allée du Bois de Boulogne,
40100 Dax

Accusé de réception en préfecture : 20121215-28-DE
040-21400887-20221216-20221215-28-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022
Tél. : 05 58 90 97 97

eau.grand-dax.fr

PRÉAMBULE

Conformément aux prescriptions du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

“ Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.”

(art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- à destination des usagers :

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté.

- pour plus de transparence :

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Depuis 2003, le rapport annuel est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative de Monsieur Le Président.

Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

- pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT, l'arrêté du 02 mai 2007 ainsi que l'arrêté du 02 décembre 2013 fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport et qui peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux seront actualisés.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007, et en accord avec la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, le rapport sera réalisé en examinant trois axes :

1. La qualité du service à l'utilisateur,
2. La gestion financière et patrimoniale,
3. Les performances environnementales du service.

SOMMAIRE

1-PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

- 1.1 L'alimentation en eau potable de la ville de Dax et Seyresse
- 1.2 La collecte et le traitement des eaux usées de la régie des eaux du Grand Dax
- 1.3 La régie des eaux et de l'assainissement du Grand Dax
 - 1.3.1 Gestion des branchements particuliers
 - 1.3.2 Descriptif des abonnés de la régie du Grand Dax
 - 1.3.3 Services à l'utilisateur
- 1.4 Le prix de l'eau

2-LE SERVICE D'EAU POTABLE

- 2.1 Qualité du service à l'utilisateur
 - 2.1.1 Détails des volumes vendus et de leurs utilisations
 - 2.1.2 Contrôle et qualité de l'eau distribuée
- 2.2 Gestion financière et patrimoniale
 - 2.2.1 Gestion des outils de production en eau potable
 - 2.2.2 Gestion du réseau de distribution
 - 2.2.3 Gestion financière du service
- 2.3 Performances environnementales
 - 2.3.1 Gestion du réseau
 - 2.3.2 Gestion de la ressource

3-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 3.1 Qualité du service à l'utilisateur
 - 3.1.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées
 - 3.1.2 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
 - 3.1.3 Rejets industriels
- 3.2 Gestion financière et patrimoniale
 - 3.2.1 Gestion du réseau d'assainissement
 - 3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Seyresse
 - 3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Dax
 - 3.2.3 Gestion financière du service assainissement
- 3.3 Performances environnementales

4-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- 4.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- 4.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Synthèse des indicateurs techniques et financiers obligatoires

1- PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

1.1 L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE DAX ET SEYRESSE

La régie des eaux de la communauté d'agglomération du Grand Dax exerce la compétence Eau Potable en régie directe sur les communes de Dax et Seyresse, de la production jusqu'à la facturation à l'utilisateur.

La collectivité dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de puiser dans ses ressources naturelles à proximité. Si pendant des siècles les dacquois et seyressois s'alimentaient en eau potable par des eaux superficielles comme celle de l'Adour, les préoccupations d'hygiène publique ont conduit la collectivité à puiser dans les ressources profondes pour assurer une eau potable de qualité. Ainsi, le sous-sol dispose de différentes nappes alimentant la collectivité en eau :

- La nappe d'accompagnement de l'Adour, où se situe une partie du champ captant de Saubagnacq, à l'Ouest de la ville de Dax,
- Les nappes du Miocène,
- La nappe de l'Oligocène.

Les eaux sont puisées dans les ressources naturelles puis stockées dans les trois réservoirs de la régie des eaux :



- Le château d'eau de Saubagnacq (1 000 m³), à l'Ouest de la ville.
- Le château d'eau de l'Hippodrome (1 500 m³), route de Castets, à 6 km au Nord de DAX.
- Le réservoir semi-enterré de l'observatoire (2 500 m³), au Sud-Est de DAX.

Bien qu'issues de ressources naturelles de qualité, ces eaux peuvent être amenées à être traitées afin de répondre aux exigences de potabilité. Lorsque cela est nécessaire, les eaux sont déferrisées afin d'assurer un confort de consommation à l'utilisateur (ressource de l'Hippodrome). Elles sont ensuite désinfectées et distribuées aux 15 000 abonnés (pour environ 40 000 habitants) desservis par 148 km de réseaux. Conformément aux exigences réglementaires, le système de distribution des villes de Dax et Seyresse ne contient pas de canalisation ou de branchement en plomb.

1.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RÉGIE DES EAUX DU GRAND DAX

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, la ville de **DAX** collecte les eaux usées de ses habitants.



Ce réseau, mesurant aujourd'hui 203 km, collecte les eaux pluviales et les eaux usées domestiques qui sont transférées vers la station d'épuration (via un collecteur général équipé de postes de pompage, en point blanc sur la carte).

Les eaux issues du réseau d'assainissement sont donc transférées vers la station d'épuration de la ville de DAX située à Saubagnacq, dans le quartier Talamon, à proximité de l'Adour, au sud-ouest de la ville.

Mise en service en 2005, cette usine répond à l'ensemble des exigences de la réglementation et permet de proposer des prestations extérieures comme la réception et le traitement des matières de vidange et des produits de curage des réseaux.

Les eaux usées de **SEYRESSE** sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet traité au Luy. Cet ouvrage, vieillissant, sera bientôt remplacé par un poste de refoulement et raccordement au système d'assainissement de Dax (travaux en cours en 2022).

1.3 LA RÉGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU GRAND DAX

La régie des eaux et de l'assainissement est composée de 65 agents exerçant leurs compétences dans les domaines suivants :

- Eau potable : protection et exploitation des ressources naturelles, production et distribution d'eau potable.
- Assainissement : collecte, transfert, traitement des eaux usées et gestion de l'assainissement non collectif.

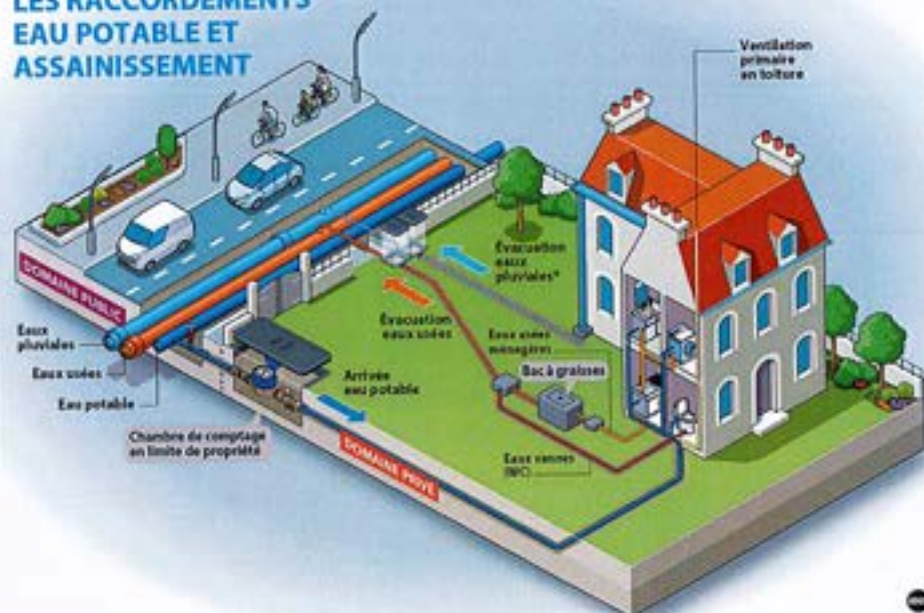
Dans le cadre du partage de certains métiers et savoir-faire, d'autres activités sont intégrées au sein du service public de l'eau du Grand Dax : Pluvial, GEMAPI, Eau Thermale et Boues Thermales.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et conformément aux exigences de la loi NOTRE, les compétences Assainissement et Eau Potable ont été transférées à la communauté d'agglomération du Grand Dax. Les rapports annuels sont donc produits et édités par cette collectivité depuis l'exercice 2020 et uniquement pour les périmètres de la régie du Grand Dax (Dax et Seyresse, puis Narrosse en 2023). Les autres communes du Grand Dax ont fait le choix, en 2019, d'exercer ces deux compétences auprès de syndicats intercommunaux (SYDEC, EMMA40 ou Eschourdes).

1.3.1. GESTION DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements sont constitués pour les parties publiques du réseau reliant les canalisations aux installations privatives des abonnés. La plaquette « Votre maison est-elle bien raccordée au réseau ? », disponible sur le site internet de la régie des eaux du Grand Dax, permet de rappeler le contexte réglementaire des branchements d'eau potable et d'assainissement.

LES RACCORDEMENTS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



EAU POTABLE

Pour l'eau potable, le compteur délimite, en principe, la partie publique de la partie privée. La ville de Dax est propriétaire des compteurs. Leur protection et leur entretien courant relèvent de la responsabilité de l'abonné. La part fixe du prix de l'eau potable (abonnement) correspond, en partie, aux charges fixes d'exploitation du réseau et intègre la location du compteur.

La régie des eaux de la CAGD effectue la relève des compteurs :

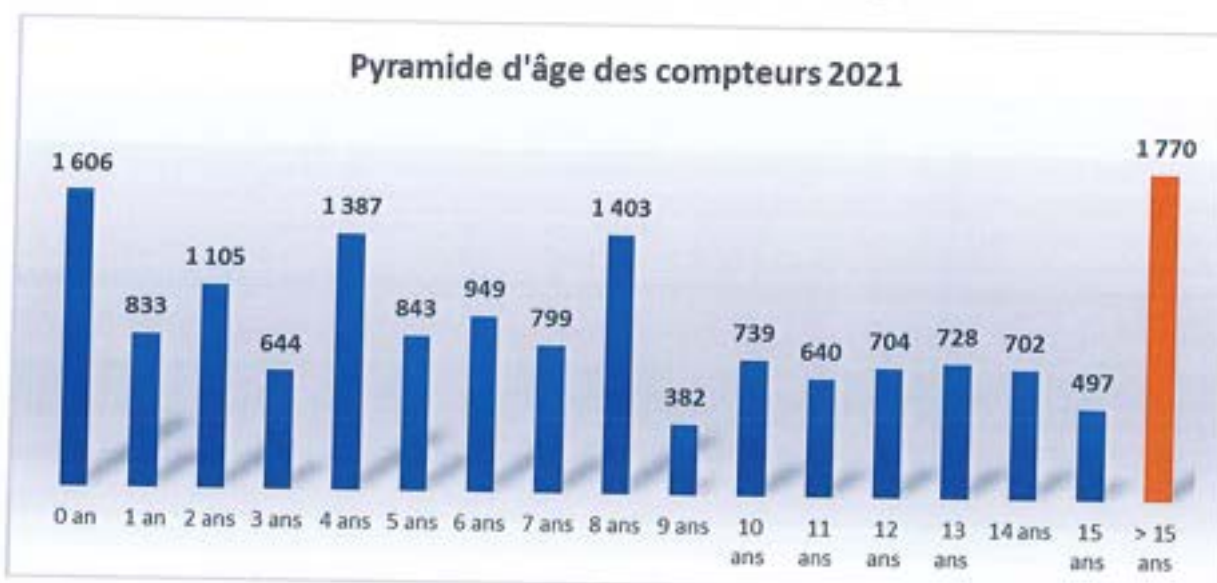
- tous les 6 mois pour les usagers domestiques,
- tous les 2 mois pour les consommateurs industriels ou assimilés.



En 2017, les services de la régie des eaux ont travaillé à la refonte totale des tournées de relèves pour améliorer l'efficacité des rotations et rendre plus lisible le lien entre les releveurs et les usagers. Le territoire se divise ainsi en 5 secteurs de relèves pour les usagers domestiques.

La régie dénombre 14 500 usagers sur Dax et 450 sur Seyresse.

Ce travail a également permis de remettre à niveau les données patrimoniales sur le parc des 15 873 compteurs d'eau potable, pour aboutir à la pyramide d'âge suivante :



L'arrêté du 06 mars 2007 orientant les exploitants d'eau potable vers un renouvellement obligatoire des compteurs individuels tous les 15 ans, la régie des eaux doit donc renouveler, en moyenne, environ 1000 compteurs chaque année.

A ce jour 88 % du parc est conforme.

En 2020, la prise en charge du parc des compteurs de Seyresse (457 compteurs, dont 30 % renouvelés dès 2020) a été un enjeu important. Il s'agit en effet de pouvoir harmoniser les méthodes de comptage et intégrer la commune aux tournées. En 2021, 1606 compteurs ont été posés.

ASSAINISSEMENT

Pour l'assainissement, la boîte de branchement délimite la partie publique de la partie privée. Sur le même principe que les installations d'eau potable, le Grand Dax est propriétaire de la partie publique des branchements dont elle assure l'entretien. La part fixe du prix de l'assainissement correspond en partie aux charges d'exploitation du réseau.

1.3.2 DESCRIPTIF DES ABONNÉS DE LA REGIE DU GRAND DAX

Données abonnés	Valeurs
Nombre d'abonnés	15 000
Nombre d'habitants	21 762
Nombre d'habitants/abonnement	1,45

Ces chiffres restent relativement stables d'une année sur l'autre. S'il est admis qu'en France, la consommation moyenne d'un ménage se situe aux alentours de 120m³/an, la consommation annuelle sur DAX est aux environs de 80 m³/an, soit nettement en dessous de la moyenne nationale.

1.3.3 SERVICES À L'USAGER

Le service des eaux propose un éventail de services à l'utilisateur :

Ouverture d'un nouveau branchement	Ouverture d'un nouveau branchement, sous 4 semaines, si création du branchement. Sous 6 jours, si branchement existant. (Délais respectés à 100 %)	
Accueil et Facturation	Adresse : 6, allée du Bois de Boulogne – 40100 DAX Téléphone : 05.58.90.97.97 Mail : contact-eau@grand-dax.fr	
Information sur la qualité de l'eau	Affichée en vitrine au siège de la régie des eaux. Également disponible sur demande Envoyée aux abonnés avec leur facture d'eau.	
Alerte à la surconsommation	Le service des eaux informe les usagers, par courrier, de toute éventuelle consommation jugée anormale au regard des consommations précédentes.	
Difficulté de paiement	Elaboration d'un échéancier de paiement. Mise en relation avec les partenaires sociaux. La régie des eaux participe financièrement au Fonds Départemental de Solidarité et tient à disposition des usagers toutes les informations nécessaires.	
Mensualisation	Depuis 2013, il est possible de mensualiser les paiements des factures d'eau en faisant la demande auprès des services de la régie.	
Informations sur les coupures d'eau	La régie des eaux informe les usagers d'une éventuelle coupure d'eau dans les meilleurs délais lorsque les conditions le permettent. Il arrive qu'en fonction de l'urgence, les interruptions de services ne permettent pas de bénéficier d'une information préalable. Taux des interventions non programmées en 2021 : 1 ‰	
Réclamations	Eau Potable 2 ‰	Assainissement 0,4 ‰

1.4 PRIX DE L'EAU

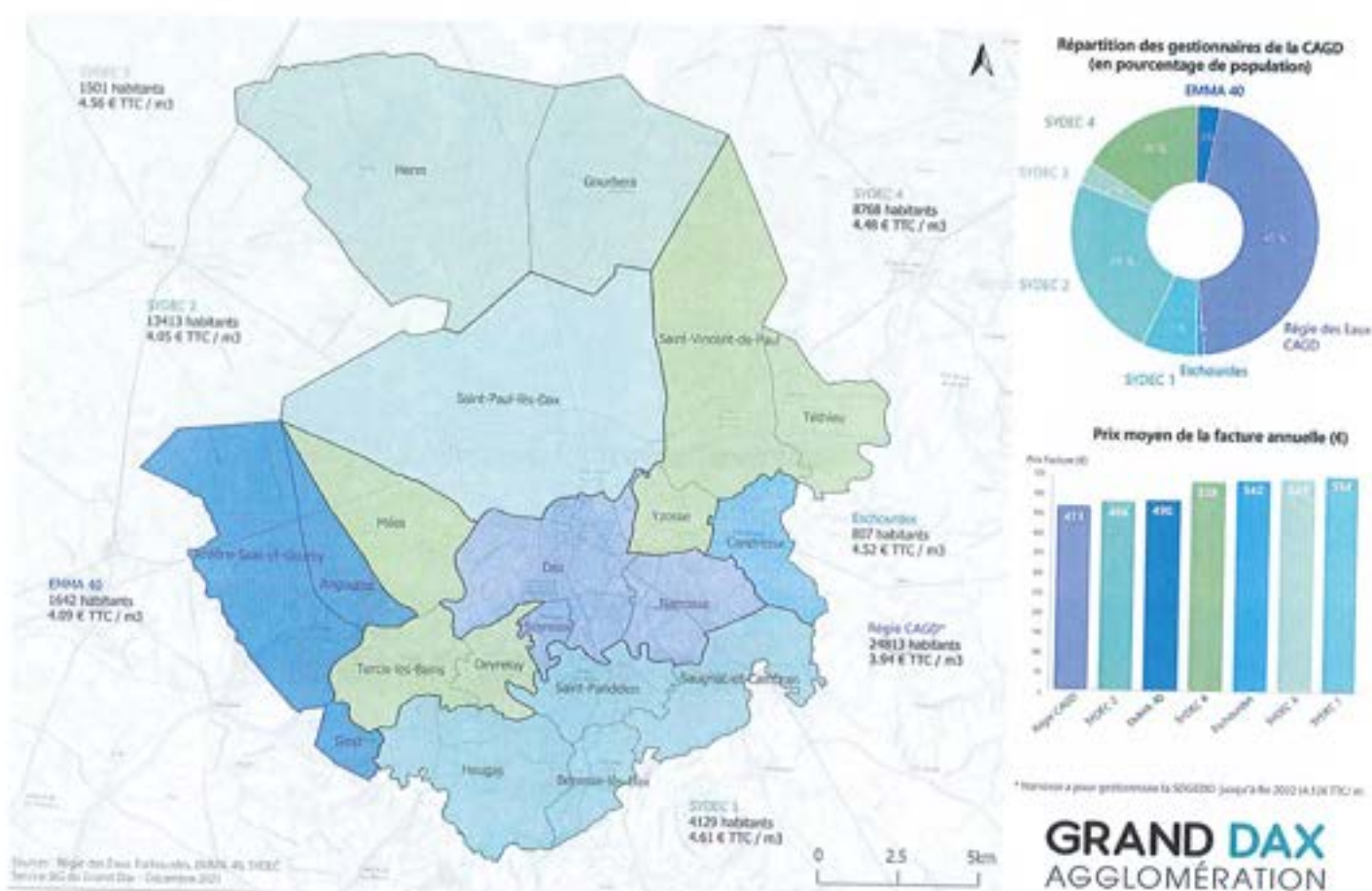
Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au Grand Dax, le Conseil d'Agglomération a souhaité, pour les communes en régie directe (Dax et Seyresse), définir une politique tarifaire lisible, homogène et équitable pour l'ensemble des usagers concernés, conformément aux exigences de la Loi Notre.

Ainsi, si une tranche gratuite est maintenue pour les très faibles volumes (de 0 à 20 m³), le prix unitaire du mètre cube reste constant quelle que soit la consommation des usagers.

En 2019, le tarif sur Seyresse était de 4,04 € TTC/m³. La proposition du Grand Dax permet donc aux usagers de la commune de bénéficier d'une réduction de sa facture d'eau de l'ordre de 3%.

En complément de sa tarification, un accompagnement social est proposé auprès des personnes en difficulté : lien avec le Centre d'Action Sociale, Fonds de Solidarité Logement (Département des Landes), etc...

En 2022, la régie des eaux du Grand Dax décide de maintenir tous ses tarifs, sans aucune augmentation par rapport à l'année 2020 puis 2021. **Ils restent les plus compétitifs sur le territoire du Grand Dax.**

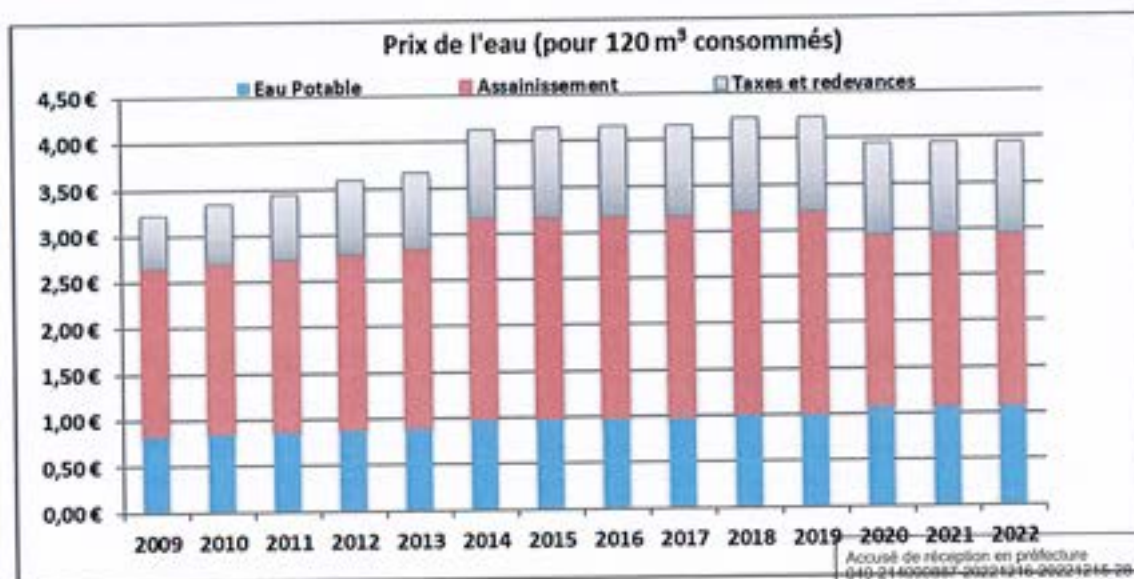


L'indicateur obligatoire définit le prix de l'eau pour un volume de 120 m³ afin de lisser les effets des parts fixes (abonnement) et variable (prix au mètre cube) et pouvoir comparer les tarifs des collectivités sur un même territoire.

		2020	2021	2022	
Eau Potable	Prix unitaire du m ³	0,792 €	0,792 €	0,792 €	
	Abonnement Annuel (Diamètre 15 mm)	35,000 €	35,000 €	35,000 €	
	Prix unitaire Hors Taxes et Redevances (en €/m³)	1,08 €	1,08 €	1,08 €	
	Redevances	Prélèvement de la ressource en eau	0,113 €	0,113 €	0,113 €
		Lutte contre la pollution	0,330 €	0,330 €	0,330 €
	TVA	TVA (5,5 %)	0,08 €	0,08 €	0,08 €
	TOTAL Taxes et redevances (en €/m³)		0,53 €	0,53 €	0,53 €
	Prix unitaire T.T.C (en €/m³)		1,61 €	1,61 €	1,61 €
Assainissement	Prix unitaire du m ³	1,167 €	1,167 €	1,167 €	
	Abonnement Annuel	84,000 €	84,000 €	84,000 €	
	Prix unitaire Hors Taxes et Redevances (en €/m³)	1,87 €	1,87 €	1,87 €	
	Redevance	Modernisation des réseaux de collecte	0,250 €	0,250 €	0,250 €
	TVA	TVA (7% à partir de 2012, 10 % à partir de 2014)	0,21 €	0,21 €	0,21 €
	TOTAL Taxes et redevances (en €/m³)		0,46 €	0,46 €	0,46 €
	Prix unitaire T.T.C (en €/m³)		2,33 €	2,33 €	2,33 €
TOTAL FACTURE D'EAU Ville de DAX					
Prix unitaire H.T. (en €/m³)		2,95 €	2,95 €	2,95 €	
Taxes et redevances		0,99 €	0,99 €	0,99 €	
Prix unitaire T.T.C (en €/m³)		3,94 €	3,94 €	3,94 €	

En 2020, le changement du mode de calcul (fin de la tarification progressive), provoque une baisse du tarif de 7%, avec un tarif à 3,94 € TTC/m³ pour 120 m³.

En 2021 et 2022, les tarifs sont maintenus, et sont les plus bas observés depuis 2013.



Accueil de réception en préfecture
040-214000007-20221216-20221216-20-411
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

2 - LE SERVICE D'EAU POTABLE

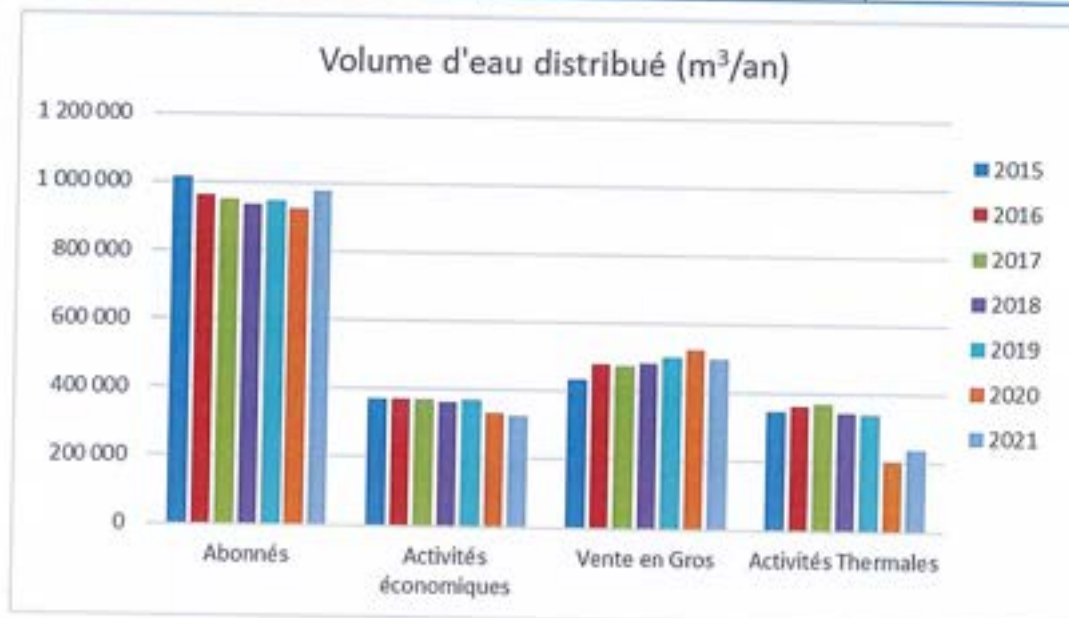
En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse n'a qu'un impact très limité sur le service d'eau potable. Historiquement, la commune de Seyresse est en effet connectée au réseau d'eau potable de Dax. Les enjeux sur les indicateurs de service (qualité de l'eau, production) restent donc dans la continuité de ceux présentés jusqu'ici.

2.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

2.1.1 DÉTAILS DES VOLUMES VENDUS ET DE LEURS UTILISATIONS

En 2021, le service des eaux de la CAGD a vendu 2 128 928 m³ d'eau, ainsi répartis :

Volumes vendus ...	Valeurs (m ³)	Variation annuelle*
Abonnés domestiques	977 161	+1,4 %
Activités économiques	326 000	-1,9 %
Export		
Vente aux collectivités extérieures	498 285	-5 %
Ville de Dax (arrosage, etc...)	86 876	-20 %
Etablissements thermaux	240 606	+17 %
TOTAL	2 128 928	+1,55 %



En 2020, le confinement a nettement impacté les consommations d'eau potable, avec une baisse générale de -7,7%.

En 2021, la seconde année de confinement est moins marquée que la première, avec une hausse générale de + 1,55 %, principalement liée à un retour partiel de l'activité thermique (-65% en 2020 et -45% en 2021 de fréquentation thermique). Cette année 2021 reste néanmoins encore dégradée au regard des consommations d'avant confinement.

2.1.2 CONTRÔLE ET QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau potable distribuée par le Service Public de l'Eau du Grand-Dax provient de deux champs captants. Compte tenu des caractéristiques hydrauliques du réseau, ces eaux d'origines différentes ne se mélangent que très peu lors de la distribution (zone verte). On note, depuis quelques années, que le front de partage des zones d'influence de l'Hippodrome (zone jaune) et de Saubagnacq (zone rose) se déplace sensiblement vers le sud de la ville :



- Une eau de minéralisation moyenne en provenance de **4 forages de l'Hippodrome** (F1H, F2H, F3H et F4H) qui alimente plutôt les quartiers Nord et Est de Dax.
- Une eau de minéralisation moyennement accentuée pour l'eau de **3 forages de Saubagnacq** (F2S, P3S et F5S) qui alimente plutôt les quartiers Ouest et Sud.

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des eaux issues des deux sites de production en 2021 :

Paramètres	Hippodrome	Saubagnacq
Température en °C	16.2	17.6
pH	7.90	7.74
Conductivité à 25 °C	270	349
Chlore total mg/L	0.40	0.27
Chlore libre mg/L	0.35	0.21
Turbidité NTU	<0.5	<0.5
Bicarbonates mg/L	150.6	175
TAC °F	12.1	14.4
TH ° F	10.5	14.7
Calcium mg/L	37.5	52.2
Chlorures mg/L	14.2	16.4
Magnésium mg/L	2.9	4.1
Potassium mg/L	1.6	2.0
Sodium mg/L	12.0	11.6
Sulfates mg/L	0.2	9.5
Ammonium mg/L	0.15	0.02
Nitrates mg/L	< 0,5	3.6
Nitrites mg/L	0.016	< 0,01

En 2021, comme les années précédentes, l'Agence Régionale de Santé a exercé, en application de la réglementation, le contrôle des eaux produites et distribuées sur Dax. Elle a fait procéder par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes à :

- 27 contrôles sur l'eau issue du champ captant de l'Hippodrome : 3 forages (F1H, F3H et F4H), 5 départs de distribution et 19 points sur le réseau,
- 39 contrôles sur l'eau issue du champ captant de Saubagnacq : 2 forages (F2S et P3S), 12 départs de distribution et 25 points sur le réseau.

Le bilan annuel de l'ARS ne tient pas compte des analyses faites sur les ouvrages de production et les seuls les résultats aux départs de la distribution et sur le réseau font l'objet de commentaires. Ils sont exprimés dans le tableau suivant pour l'année 2021 :

Bactériologie HIPPODROME					
Production			Réseau		
Nombre de prélèvements	Conformité		Nombre de prélèvements	Conformité	
5	100 %		20	95 %	

Bactériologie SAUBAGNACQ					
Production			Réseau		
Nombre de prélèvements	Conformité		Nombre de prélèvements	Conformité	
12	100 %		25	100 %	

Sur le plan bactériologique, l'année 2021 est dans la continuité des années précédentes avec un taux de conformité de 100 % sur le secteur de Saubagnacq et 95% sur le secteur de l'Hippodrome (1 non-conformité sur la crèche des Girafes ; le recontrôle 2 jours après a montré un retour à la normale).

Physico-chimie HIPPODROME					
Production			Réseau		
Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité	Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité
5	0	0	20	0	0

Physico-chimie SAUBAGNACQ					
Production			Réseau		
Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité	Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité
12	0	0	25	0	0

Sur le plan physico-chimique, il est noté une amélioration des eaux distribuées. En effet, il est rappelé qu'une partie des eaux du champ captant de Saubagnacq est issue d'horizons peu profonds vulnérables aux pollutions de surface. Ainsi, il peut être retrouvé dans ces nappes superficielles des traces de pesticides et notamment de certains herbicides (famille des chloroacétamides) depuis qu'ils sont recherchés. Le forage le plus sensible (F6S) a donc été mis à l'arrêt pour préserver la qualité de la ressource distribuée.

Ainsi, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax met en distribution des eaux dont la teneur est inférieure à 0,1 µg/L, valeur limite autorisée. Dans ces conditions, aucune non-conformité en **ESA Métolachlore** n'a été identifiée en 2021.

Contrôles internes

En complément du contrôle sanitaire exercé par l'Administration, l'exploitant doit une surveillance sanitaire de sa distribution d'eau potable. Dans ce contexte, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax fait intervenir son laboratoire interne pour contrôler la qualité de l'eau produite et distribuée. Des **seuils d'alerte** quelquefois très bas ont été mis en place au sein du document technique DT/11/039-EP afin de prévenir les éventuels écarts de qualité. Ils permettent principalement d'anticiper la gestion des forages ou les interventions d'exploitation.

Ainsi, le laboratoire a réalisé en 2021 au niveau de l'autocontrôle bactériologique :

	Nbre Analyses internes en 2021	< Seuil interne d'alerte
Forages	88	97 %
Réservoirs de distribution	164	94 %
Réseau de Dax et Seyresse	324	98 %
Narrosse, Yzosse, Tercis et Oeyreluy	99	92 %
TOTAL	675	96.4 %

On peut noter un taux global de conformité de **96.4%** aux seuils d'alerte retenus dans le DT/11/039-EP pour les eaux distribuées. Il faut remarquer que les seuils d'alerte sont relativement stricts. Les principales non-conformités sont essentiellement liées à des valeurs élevées en flore totale à 22 et 36°C ; si l'on ne tient pas compte de ces 2 paramètres dans le calcul, le taux de conformité monte à **98.6%**.

Au niveau des résultats physico-chimiques, les valeurs de pH, conductivité sont conformes aux seuils d'alerte. En ce qui concerne le paramètre Turbidité, seule 1 valeur supérieure à 2 NTU a été retrouvée en septembre au niveau du point de prélèvement Rue de l'Industrie, point de fin de réseau. Une campagne de purge a été mise en place.

PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable)

Depuis l'année 2020, le Service Public de l'eau du Grand-DAX s'est engagé dans la mise en place d'un PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable). Le PGSSE est une stratégie qui porte sur l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de l'eau identifiée entre les zones de captage et les points de distribution, en passant par les unités de stockage et de traitement. L'objectif est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau de boisson et ainsi de préserver la santé des populations. L'ARS, l'Agence de l'eau Adour Garonne, la communauté du Grand-Dax ont été associées à cette démarche.

Un comité technique regroupant le responsable du Pôle EAU Grand-Dax, les agents de terrain production et distribution, les agents du laboratoire et du bureau d'études a été constitué. Il a travaillé durant l'année 2021 sur les 3 premières étapes du programme qui en comporte 6. Ce travail sera poursuivi en 2022 par la clôture du recensement des risques et dangers ; les étapes 4 et 5 seront également abordées avec la mise en place d'un plan d'actions adapté et la vérification de l'efficacité de ces actions.

2.2 GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

2.2.1 GESTION DES OUTILS DE PRODUCTION EN EAU POTABLE

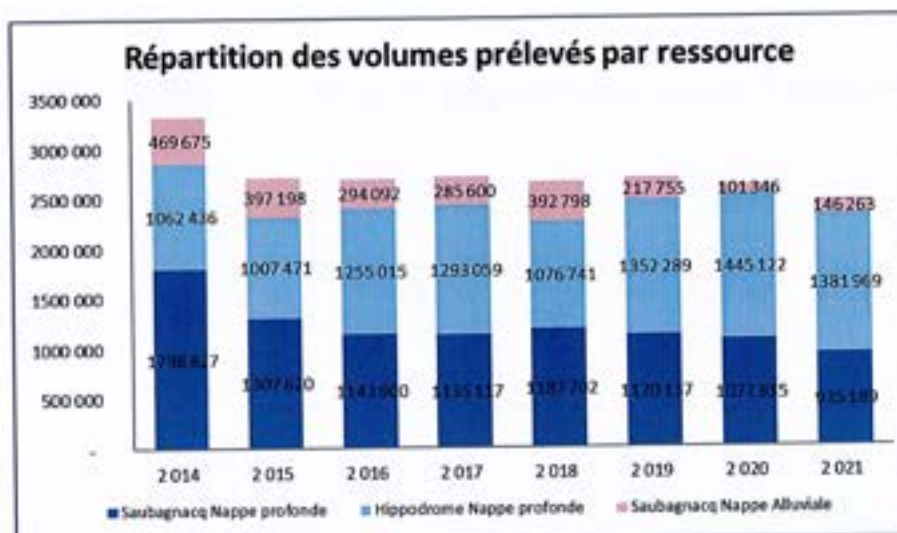
La gestion optimisée de la ressource en eau et des outils de production est une notion indispensable pour maîtriser les pertes d'eau et les coûts issus de la production.

Trois ressources principales sont interconnectées via trois réservoirs sur le système d'alimentation en eau potable de la ville de DAX. La répartition des volumes produits en 2021, par site de production, est présentée ci-dessous :

Unité de Distribution	Forage	Ressource Naturelle	Volume prélevé en 2021 (m ³)	Variation annuelle
Saubagnacq	F2S	oligocène	371 963	- 26 %
	F3S	oligocène	0	Arrêt
	P3S	60 % Alluviale + 40 % miocène	243 771	+ 44 %
	F5S	Oligocène	465 718	- 8 %
	F6S	miocène	0	Arrêt
	Total Forage Saubagnacq			1 081 452
Hippodrome	F1H	oligocène	301 167	- 3 %
	F2H	miocène	319 798	- 8 %
	F3H	oligocène	340 632	+ 2 %
	F4H	oligocène	420 372	- 7 %
	TOTAL Forage Hippodrome			1 445 122
TOTAL	Volume TOTAL Prélevé		2 463 421	- 6 %

Le volume total produit est de 2 463 421 m³, soit une baisse de 6 % des volumes prélevés, à mettre en parallèle avec la hausse de 1,55 % des volumes distribués, laissant ainsi présager une augmentation significative du rendement réseau.

Suite à l'identification de pesticides (Métolachlore) sur les forages de la nappe alluviale de Saubagnacq en 2014 (P3S et F6S), les équilibres entre les ressources ont évolué pour solliciter à minima cette nappe du plio-quatenaire et distribuer une eau de qualité, conforme à la réglementation (cf. paragraphe Qualité de l'eau). Depuis 2015, la part alluviale a diminué de 78%, pour concentrer l'effort sur la nappe profonde de l'hippodrome (+36%).



Les agents en charge de l'exploitation de ces unités opérationnelles ont assuré les différents niveaux d'entretien :

- Lavage et désinfection de l'intérieur des réservoirs en décembre 2021. Cette opération habituellement menée en début de saison thermique (mars) a été reportée en raison du confinement.



- Renouvellement des installations : entretien et renouvellement des installations électro-mécaniques (pompes, moteurs, équipements de traitement).

- Entretien et renouvellement des installations hydrauliques et des appareils spécifiques de branchement.

- Inspection des forages.

- Gestion de la télégestion pour les mesures à distance.

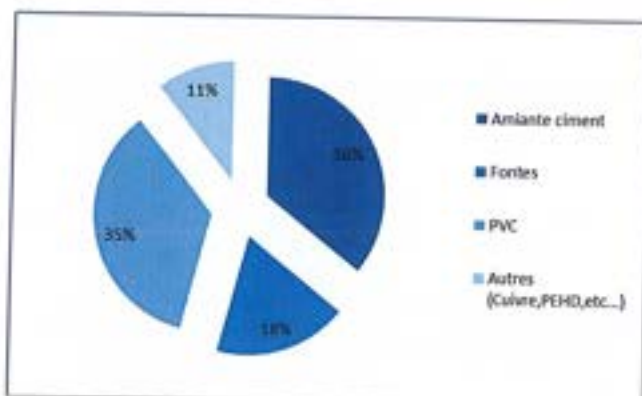
- Autocontrôles et analyses physico-chimiques et microbiologiques.

A noter également que le service a lancé depuis 2020 une prospective pour remplacer le forage F3S par un nouvel ouvrage (F7S). Le forage a été creusé en 2021 et les essais de pompage dans la nappe Oligocène sont encourageants. En 2022, une demande d'autorisation a été effectuée auprès de services de l'Etat pour rendre ce forage opérationnel début 2023.

2.2.2 GESTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

DESCRIPTION ET TAUX DE CONNAISSANCE

Le réseau de distribution d'eau potable de la ville de Dax comporte 144 km de canalisations, et 10 km pour la commune de Seyresse.



Quatre principaux types de canalisations sont utilisés sur les réseaux pour assurer la distribution en eau potable : Amiante Ciment, Fonte, PVC et divers (Cuivre, Bioroc, PEHD, etc...).

Il se compose :

- d'un réseau primaire (canalisations de gros diamètre de 150 mm à 400 mm), qui conduit l'eau depuis les réservoirs vers les principaux quartiers de la ville et permet d'assurer la défense contre l'incendie,
- d'un réseau secondaire (conduites de petit diamètre), qui quadrille les rues de la ville afin d'acheminer l'eau vers chaque immeuble.

A ce jour, les informations topographiques complètes du réseau sont relevées sur fond cadastral, et saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du Grand Dax.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 réactualisées par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est de 116/ 120 (cf. tableau présenté ci-après).

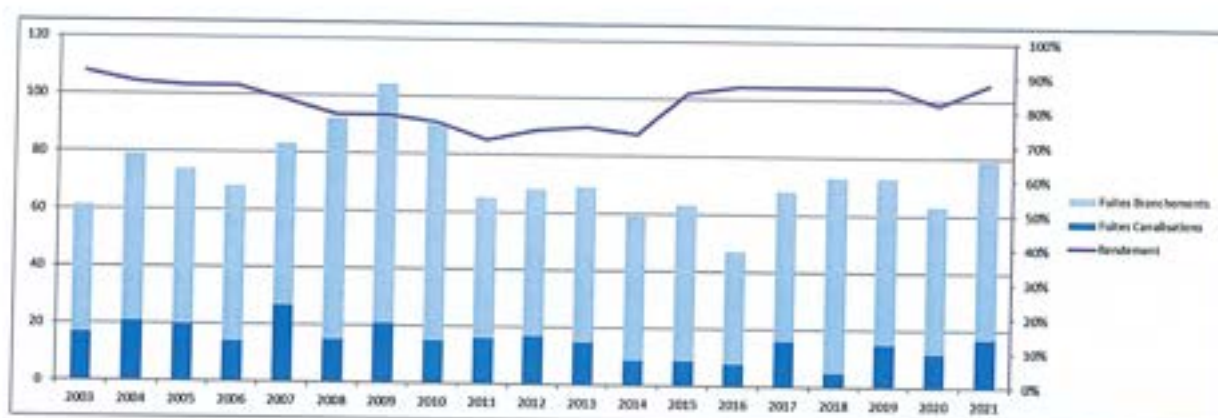
Etape définie par l'arrêté du 02/12/2013				Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages				10/10	SIG
Mise à jour des plans				5/5	En continu
sous-total 1				15/15	15 points minimum pour poursuivre
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre, catégorie)				15/15	100% du réseau recensé
Inventaire période de pose				11/15	60% des périodes de pose disponibles
sous -total 2				41/45	> 40 points minimum pour poursuivre
Localisation ouvrages annexes (vannes, hydrants...)			10/10	SIG	
Inventaire Pompes et équipements électromécaniques			10/10	Disponible sur GMAO	
Localisation des branchements				10/10	SIG
Carnet métrologique (avec date de pose de compteur)				10/10	Référencement sur Ω (logiciel de facturation)
Document répertorient les recherches en pertes d'eau, date et réparations				10/10	En continu
Document répertorient les réparations purges et renouvellement				10/10	<u>Cf. Page suivante</u>
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau 3 ans minimum				10/10	
Modélisation hydraulique permettant d'apprécier le temps de séjour			5/5	Schéma Directeur validé en 2019.	
TOTAL				116	/120

L'indicateur ci-dessus met en avant une très bonne connaissance du réseau d'eau potable pouvant cependant être améliorée par la mise à jour continue des informations (via le SIG).

Pour optimiser cet indicateur, le Schéma Directeur d'Eau Potable a permis d'élaborer une modélisation hydraulique du réseau en 2019. Celle-ci a mis en avant des temps de séjour de courts à très courts, assurant ainsi une bonne qualité de l'eau distribuée sans nécessiter de poser des postes de chloration intermédiaire.

La prise en compte du réseau de Seyresse n'augmente le linéaire total que de 4% et n'impacte pas cet indicateur.

RÉPARATIONS ET GESTION DES FUITES



En 2020, un nouveau niveau bas est constaté, avec moins de fuites sur branchements (49), mais un nombre de fuites majeures sur canalisations toujours stable (12). Cette baisse des fuites sur branchement s'explique en partie par la diminution des travaux sur la commune de Dax en 2020.

En 2021, avec 79 fuites réparées dont 17 sur canalisations, les services observent un nouveau pic, maximum atteint depuis 10 ans. Si le retour de certains travaux majeurs en milieu urbain peut justifier la hausse des casses sur branchements, aucune suppression ou défaut de service ne permet pour autant de justifier cette tendance, à mettre en parallèle avec la bonne évolution du rendement du réseau (cf. Chapitre 2.3.1).

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2021, le service des eaux a effectué 3 opérations de renouvellement ou d'extension du réseau :

Rue	Longueur du réseau renouvelé (en mètres linéaires)	Diamètre (DN en mm)	Matériau Posé
Rue de BORDA (centre piéton)	125 ml	150	Fonte Natural
Rue Francis PLANTE (centre urbain)	460 ml	150	Fonte Natural
Maillage Oeyreluy / Seyresse (participation)	285 ml	110 et 63	PVC PN 16
TOTAL 2021	870 ml		

A noter que les travaux en centre piéton ou centre urbain représentent des investissements plus lourds (matériau fonte, réfection chaussée...) que des travaux en zone péri-urbaine. Si le

linéaire de travaux diminue, le montant des investissements reste important. Ainsi, en 2021, les travaux voirie et les travaux sur le nouveau forage F7S ont entraîné une augmentation de 50 % des investissements.

Les données sur les travaux de réseaux peuvent également être résumées dans le tableau suivant :

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau	154 km
Renouvellement du réseau	870 ml
Renouvellement du réseau 2021	0,6 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	1,1 %

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 1,1 %, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 77 ans.

2.2.3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE EAU POTABLE

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité Eau Potable :

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice N (Résultat N + Résultat de l'exercice N-1)
Fonctionnement	3 715 799.87€	3 662 499.36 €	-53 300.51 €
Investissement	1 816 243.09 €	2 622 742.43 €	-579 645.86 €
TOTAL	5 532 042.96 €	6 285 241.79 €	-632 946.37 €

Il est à noter en 2021 un résultat déficitaire en fonctionnement, cela s'explique par des dépenses en matériel particulièrement importantes pour des réparations réseaux (stock pièces). En investissement, le résultat est lui aussi déficitaire car la collectivité a investi sur ses fonds propres sans avoir recours à l'emprunt.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie de l'Agglomération pour poursuivre les recouvrements. Pour les personnes en difficulté, le service public de l'eau du Grand-Dax alimente le Fond Départemental de Solidarité à hauteur de 5 000 €.

		2018	2019	2020	2021 ⁽¹⁾
Impayés	Taux	3,48 %	3,64 %	3,64 %	4%
	Montant	96 635 €	105 743 €	101 776 €	124 595€
Versement au fonds départemental de solidarité		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5000€

(1) le taux d'impayés 2021 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/20 et le 31/12/20 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/21 pris en compte dans le calcul ci-dessus est

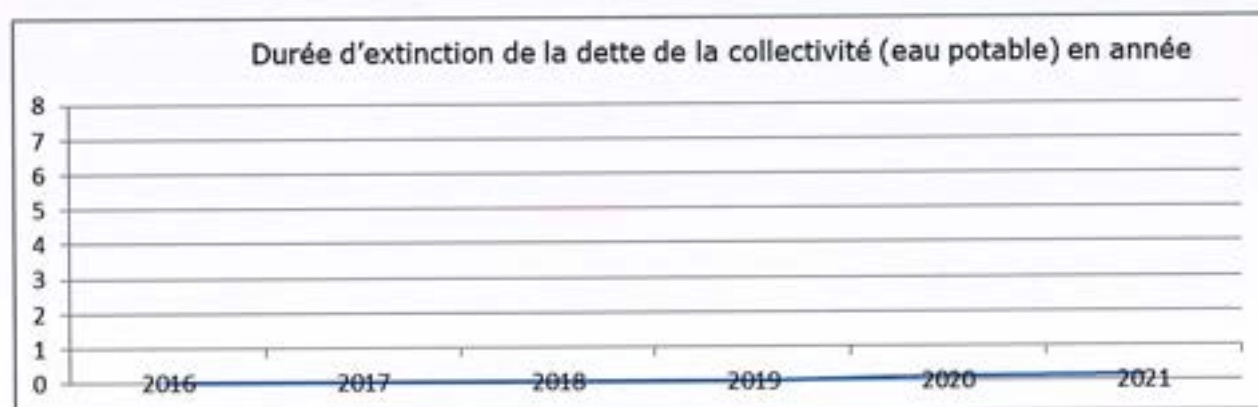
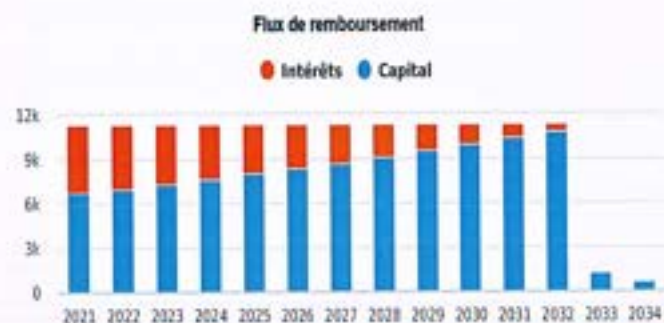
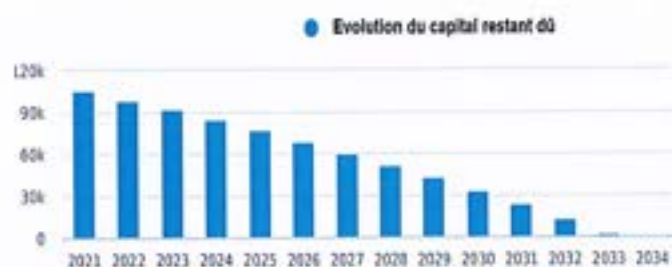
040-21400887-20221215-20221215-28-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2020" (auquel on déduit les frais divers et les rattachements de 2019) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2021" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2020).

EXTINCTION DE LA DETTE

Avant 2020, le budget annexe de l'eau potable n'était pas grevé par l'endettement.

Depuis le 01/01/2020 (date du transfert des compétences à la CAGD), le budget eau potable CAGD a intégré 2 emprunts réalisés par la commune de SEYRESSE



La durée d'extinction de la dette est de 0,16 an en 2021, avec un capital restant dû de : 98 863€

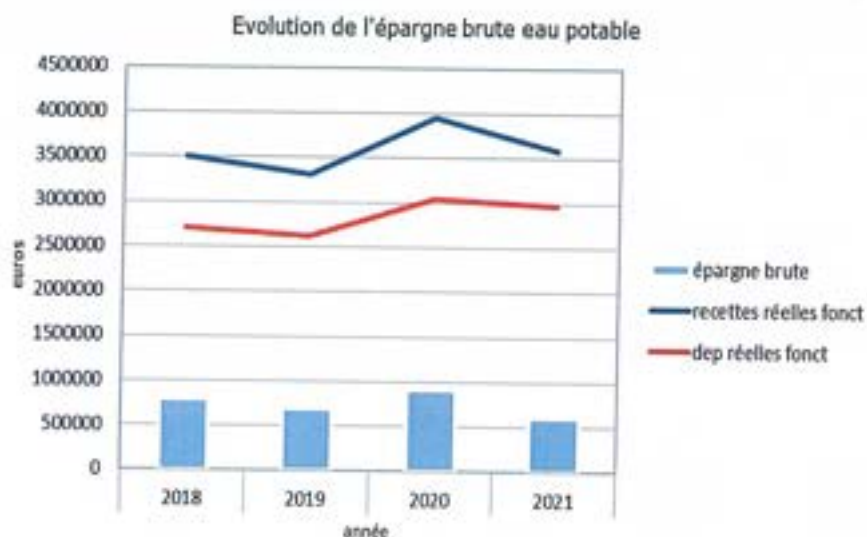
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement

Dépenses	3 715 801	Recettes	3 662 500
Dépenses d'exploitation	1 374 600	Ventes d'eau	3 241 103
Masse salariale	1 066 848	Autres produits (IJ, Stock)	321 212
Redevance agence de l'eau	464 971		
Autres charges gestion courante	0		
Charges financières	4 551		
Dépenses exceptionnelles	58 884	Recettes exceptionnelles	23 306
Dotations aux amortissements	745 947	Amortissement des subventions	76 879
Résultat de fonctionnement	-53 301		

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 224 281€HT

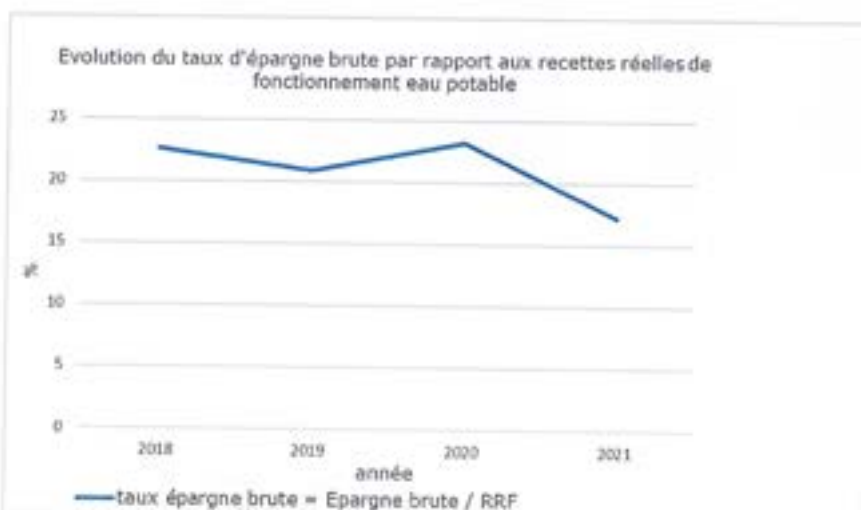
EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Evolution de l'épargne brute :

L'épargne baisse pour s'établir à 615K€ contre 916 k€ en 2020.

A noter : les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.

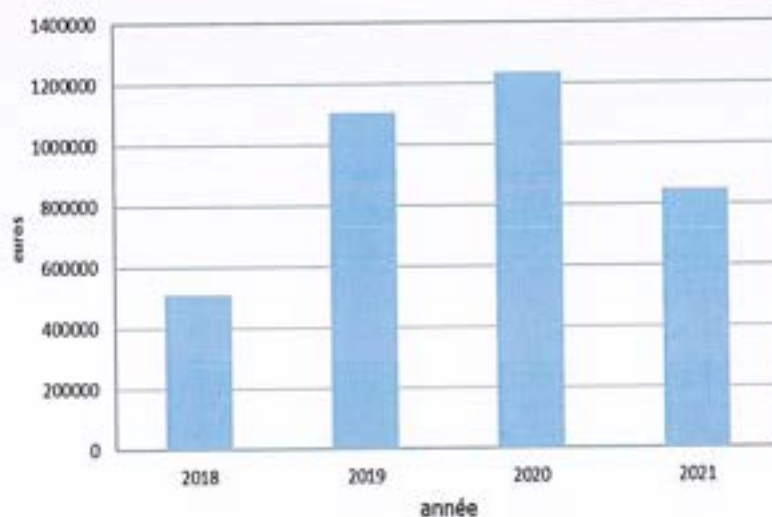


Le taux de l'épargne brute représente 17% des recettes courantes en 2021. Ce ratio est en baisse.

Investissement *sans les reports de résultats N-1*

Dépenses	1 816 243	Recettes	2 622 742
Immobilisations incorporelles	42 860	Subventions d'investissement reçues	0
Immobilisations corporelles - matériel..	154 328		
Travaux en cours	649 960		
		Autres réserves	991 287
Remboursement capital des emprunts	6 709	Emprunts	0
Amortissement des subventions	76 879	Amortissement des immobilisations	745 948
Autres dépenses d'ordre	885 507	Autres recettes d'ordre	885 507
Résultat d'investissement			806 499

Evolution des investissements eau potable



En 2021 : 847 000€ de dépenses en investissement réalisés

2.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

2.3.1 GESTION DU RÉSEAU

RENDEMENT DU RÉSEAU

Le rendement du réseau permet de connaître la qualité de la distribution et déceler les problèmes de fuite ou de comptage. Il est calculé ainsi :

Rendement Réseau = (Volume Consommé) / (Volume Produit), avec :

- « **Volume consommé** » : volumes vendus + volumes estimés non comptés, incluant les prélèvements de voirie, les essais incendie, les purges de réseau, les consommations des gens du voyage, les consommations de chantier, la propreté urbaine, consommation propre du service, etc.
- « **Volume Produit** » : volume en sortie des unités de traitement, ajusté par la différence entre les imports et les exports liés aux interconnexions avec les autres collectivités.



Si la réparation de la fuite du Boulevard Carnot (février 2015) a largement contribué à l'amélioration de la performance du système de distribution, il est important de noter que d'autres actions correctives sont engagées depuis 2012 : mise en place de loggers, contrôle des purges et vidanges, contrôle vannes, recherche visuelle, remplacement compteur et individualisation des comptages, etc...

La fuite de Carnot fonctionnant comme une soupape jusqu'en février 2015, les résultats des interventions du service n'ont pas été visibles pour autant.

Ainsi, l'année 2015 a permis de récolter le fruit de l'ensemble du travail effectué en améliorant le rendement du réseau général de plus de 15%, permettant de retrouver le niveau maximal jamais affiché depuis la mise en place de la télégestion généralisée.

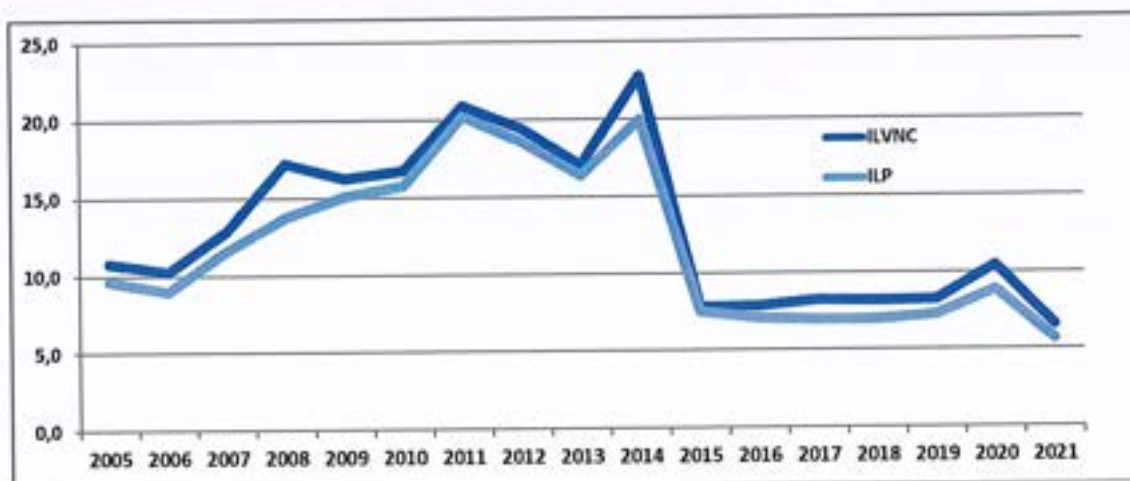
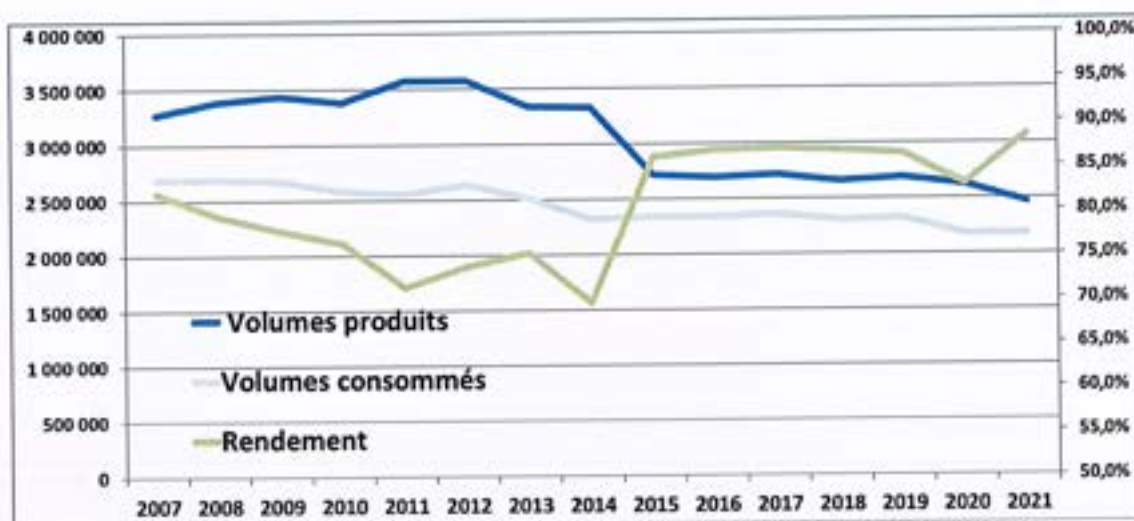
En 2019, ce bon fonctionnement est confirmé, avec un rendement annuel maintenu à 87 %.

En 2020, on observe une baisse de rendement de 4% alors que le nombre de fuites n'a pas augmenté, que les retours d'exploitation n'ont pas remonté de défauts particuliers, et que le volume produit reste plutôt stable (-2%). L'impact du confinement sur les estimations de consommation est soulevé. Le service est alors resté attentif sur le fonctionnement du réseau durant toute l'année 2021.

En 2021, tandis que le nombre de fuites réparées atteint son plus haut pic sur la dernière décennie, le rendement réseau retrouve son plus haut niveau depuis plus de 15 ans, avec un rendement supérieur à 88%. Le résultat doit être consolidé en 2022

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement	75 %	70 %	85 %	87 %	87 %	87 %	87 %	83 %	88%
ILVNC (Indice linéaire des Volumes non consommés)	17,8	23,8	8,1	8,2	8,4	8,3	8,4	10,6	6,4
ILP (Indice linéaire de Perte)	17,1	20,8	7,8	7,4	7,1	7,1	7,4	9,0	5,6

Dans la continuité des résultats observés sur le rendement du réseau, les ILS (indices linéaires) diminuent eux aussi de façon significative, confirmant les bons résultats d'exploitation.



2.3.2 GESTION DE LA RESSOURCE

Les points de production (puits, forages, ...) doivent faire l'objet d'une protection afin d'éviter l'intrusion dans la ressource de pollutions et contaminations, diffuses ou accidentelles. Il s'agit le plus souvent de périmètres de protection limitant voire interdisant certaines activités à proximité des captages. Un indicateur, établi par l'arrêté du 2 mai 2007, permet d'évaluer l'avancement de la protection de la ressource. Il est repris dans le tableau suivant :

Commune	Nom Forage	N° Sous-sol	Banque	Arrêté DUP	Indice Protection	Débit nominal en m ³ /j
Dax	F2S	09771X0030		14/01/1991	80 %	994
	F3S	09771X0091		14/01/1991	80 %	1 021
	F5S	09771X0160		23/02/2000	80 %	2 428
	F6S	09771X0191		11/06/2019	80%	600
	P3S	097711X0007			80 %	1 410
Saint-Paul-lès-Dax	F1H	09505X0006		21/09/1990	80 %	504
	F2H	0905X0010		21/09/1990	80 %	608
	F3H	0905X0012		21/09/1990	80 %	772
	F4H	09505X0018		21/09/1990	80 %	884
TOTAL débit nominal jour (m³/j théorique)						9 221
INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE TOTAL						80 %

Pour la ressource captée par F6S et P3S, la procédure s'est achevée courant 2019 avec l'arrêté préfectoral du 11 juin 2019.

3- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse regroupe au sein de la CAGD les équipements des communes de façon transitoire. En effet, la station d'épuration de Seyresse, vieillissante, sera remplacée en 2022 par un poste de refoulement raccordé au système d'assainissement de Dax. En l'absence de données antérieures à 2020 (SDA en 2016) et au vu de projets à venir, le présent rapport s'oriente sur le système d'assainissement de Dax et sur lequel sera raccordé la station de Seyresse. Il est important de noter néanmoins que la station d'épuration de Seyresse, reprise par la régie de la CAGD, a été déclarée conforme en rejet pour les années 2020 et 2021. Ce bon résultat ne remet pas en cause le projet de remplacement par un poste de refoulement.

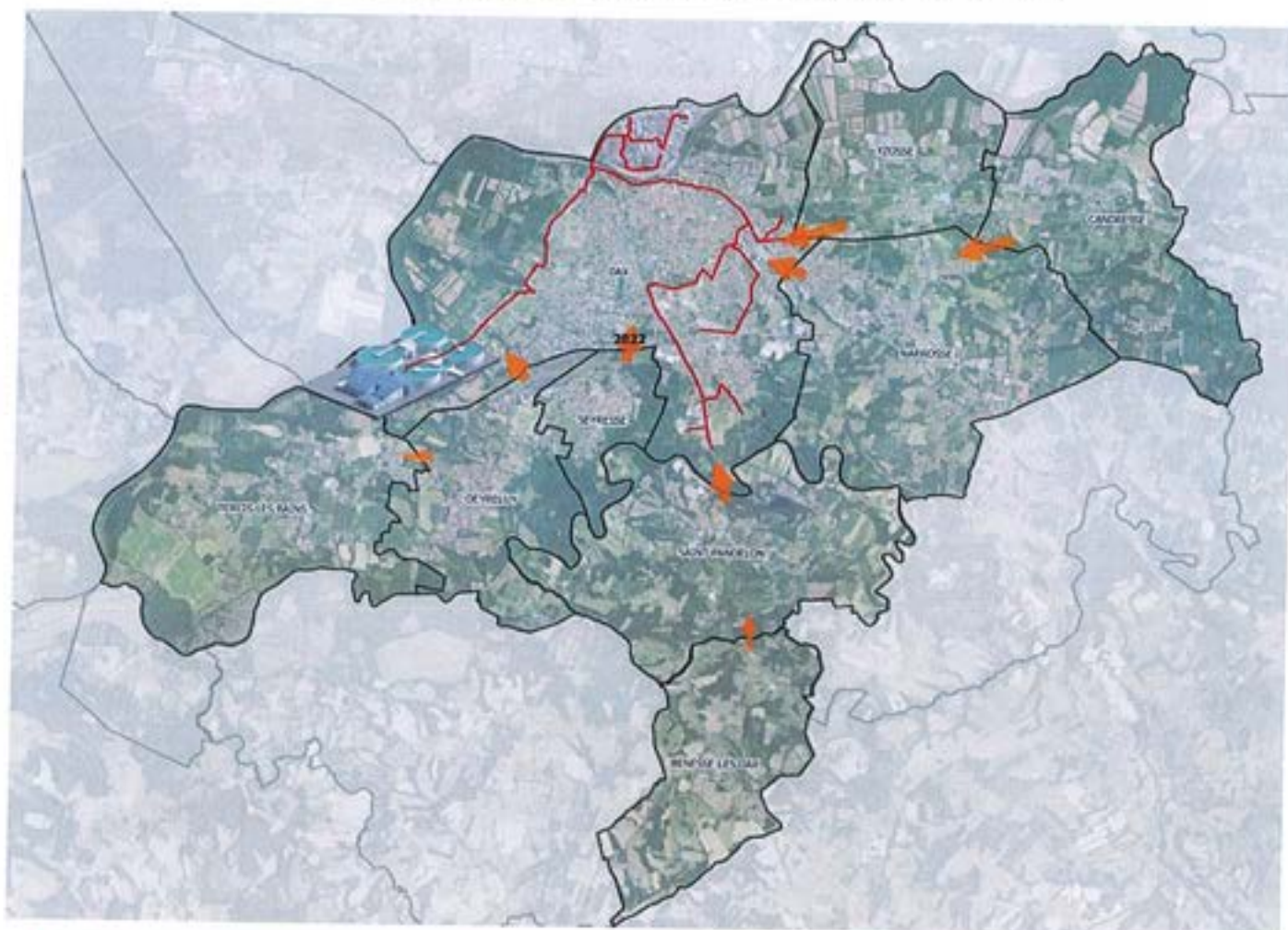
3.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

3.1.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

Sur le territoire de Dax et Seyresse, en 2020, 16 000 abonnements sont recensés au service d'assainissement (incluant tous les entrants et sortants de l'année).

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population totale de la zone collectée
DAX	21 762 + 12 000 saisonniers
SAINT-PAUL-LES-DAX	
NARROSSE	3093
CANDRESSE	825
YZOSSE	433
SAINT-PANDELON	815
SEYRESSE	769
BENESSE-LES-DAX	534
OYERELUY	1780
TERCIS-LES-BAINS (Lot. De l'Aiguille)	
Total	41 951

En 2021, la totalité des habitations présentes dans le zonage d'assainissement collectif du Plan Local d'Urbanisme a la possibilité de se raccorder au réseau EU pour la commune de DAX. Ce zonage sera prochainement actualisé pour la commune de Seyresse en vue du projet de raccordement. **Taux de desserte par des réseaux de collecte EU = 100 %**



3.1.2 TAUX DE DÉBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Le réseau d'assainissement est un réseau gravitaire où le débit des effluents suit la pente naturelle du réseau. En cas de fortes pluies ou d'obstruction intempestive, il peut arriver que les eaux collectées mettent en charge le réseau, puis remontent jusqu'au prochain exutoire qui peut s'avérer être dans une installation privative.

En 2021, peu d'épisodes pluvieux intenses ont entraîné des désordres exceptionnels. La pluviométrie 2021 (1011 mm) est légèrement au-dessus de la moyenne annuelle (967mm), et 25% en-dessous de l'année 2020, très intense (1352 mm).

Sur l'année 2021, un seul dossier a fait l'objet d'un sinistre pour débordement chez les usagers. Il sera suivi dès 2022 de travaux de reprise des réseaux autour des rues des Grillons/Bernadet/Biarritz.

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est donc de 0,07 pour 1000 habitants.

3.2 GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

3.2.1 GESTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de Dax et Seyresse est composé de 216 km de conduites récoltant les eaux usées domestiques et les eaux pluviales en réseau séparatif ou unitaire :

Type de réseau	Linéaire Dax (km)	Linéaire Seyresse (km)
Réseau séparatif d'eaux usées	15	4
Réseau pseudo-séparatif d'eaux usées	25	
Réseau séparatif d'eaux pluviales	47	5,8
Réseau unitaire (eaux usées + eaux pluviales)	116	3,5

Les informations topographiques complètes du réseau d'assainissement sont saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du service.



L'amont du réseau principal de collecte d'assainissement est situé au Sud-Est de la ville, puis celui-ci remonte jusqu'au centre-ville en bordant l'Adour, et redescend enfin vers le Sud-Ouest en longeant les Barthes de Saubagnacq pour arriver sur la station d'épuration.

Ce réseau est équipé de 23 postes de refoulement (points blancs sur le dessin ci-dessus) permettant d'assurer les écoulements vers la station d'épuration.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est ainsi défini :

Etape définie par l'arrêté du 02 décembre 2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages annexes)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
Sous-total 1	15/15	15 points pour poursuivre
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre)	15/15	SIG
Inventaire date de pose	13/15	80 % renseignés
Sous -total 2	43/45	> 40 points pour poursuivre
Altimétrie canalisations (pour 50 % du réseau minimum)	13/15	85 % disponibles (SIG et plans)
Localisation et description des ouvrages annexes (PR, DO, ...)	10/10	SIG
Inventaire et mises à jour des équipements électromécaniques	10/10	
Localisation et nombre de branchements	10/10	SIG
Localisation interventions (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10/10	
Programme pluriannuel d'enquête, ITV, auscultation du réseau	10/10	
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau	10/10	Fonction des autres intervenants VRD
TOTAL	116/120	< 40 points minimum (sous-total 2)

Grâce à un travail d'inventaire sur le patrimoine existant et au Schéma Directeur d'Assainissement, le service a pu identifier les périodes de poses de canalisations pour 85% du parc. Cette information permet de faire progresser l'indicateur ci-dessus à 116/120. A noter : l'approfondissement nécessaire pour l'intégration du réseau de Seyresse (+6% du linéaire), toujours en cours, est à harmoniser une fois celui-ci connecté au système d'assainissement de Dax.

ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CURATIF

	2017	2018	2019	2020	2021	
Enquêtes de raccordement	233	269	477	549	737	
Curatif	Nombre d'affouillements	8	38	33	86	65
	Nombre d'obstructions et débordements					66
	Nombre de points noirs	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Prév	Nb d'avaloirs entretenus	459	CAGD	CAGD	CAGD	CAGD
	Linéaire du réseau curé (ml)	8 612	2 360	5 613	4 404	5 316

Hors événement exceptionnel en 2020, le nombre de points de réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (pour 100 km de réseau) est de 2,5. Ce nombre est constant depuis 2012 et sera amené à évoluer en 2022 avec la reprise des réseaux rue des Grillons.

La forte augmentation de sollicitations pour affouillement (de 33 à 86, puis 65 en 2021) est liée à la prise en charge du réseau pluvial à l'échelle du territoire de la CAGD par la régie intercommunautaire. Il reste stable sur Dax (36 en 2021) et Seyresse (0). Il met néanmoins en avant la forte augmentation de la charge de travail des équipes opérationnelles, qui ont pourtant réussi à augmenter le linéaire de curage préventif (+21%), pour retrouver le niveau de 2020.

Les enquêtes de raccordement liées aux ventes immobilières augmentent encore massivement en situation de confinement. En cinq ans, le nombre de diagnostic IMMO (avant une vente immobilière) a triplé. Ainsi, en 2022, une réflexion sera menée pour faire évoluer ces enquêtes.

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2021, le service Assainissement a effectué 12 opérations de travaux sur les réseaux d'assainissement d'eaux usées, unitaires ou d'eaux pluviales :

	Adresse	Longueur du réseau renouvelé (ml)
Eaux usées Unitaires Régie CAGD	Rue Halles et Neuves (EU)	162
	Rue de Borda (EU)	108
	Parc Théodore Denis (EU)	178
	Rue Aygue Rouye (EU)	190
	Route du Lanot (EU)	270
	Avenue de la Gare (EU)	36
	TOTAL 2021 (Eaux usées/unitaire)	944 ml
Eaux Pluviales Régie CAGD	Rue Halles et Neuves (EP)	100
	Rue de Borda (EP)	101
	Parc des Baignots (EP)	15
	TOTAL 2021 (Eaux Pluviales)	216 ml
Eaux	Tercis-les-Bains- Rue des écureuils	39

Pluviales CAGD hors régie	Tercis-les-Bains- Rue de l'Aiguille	140
	Narrosse – Route des pyrénées	120
	Saint-Paul-lès-Dax – Rue Hoche	80
	Oeyreluy – rue du Bigné	60
	TOTAL 2021 (Eaux Pluviales)	439 ml

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau EU	156 km
Renouvellement du réseau EU	944 ml
Renouvellement du réseau 2020	0,6 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	0,70 %

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 0,70%, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 138 ans.

A noter que les travaux en centre piéton ou centre urbain représentent des investissements plus lourds (matériaux fonte, réfection chaussée...) que des travaux en zone péri-urbaine. Si le linéaire de travaux diminue, le montant des investissements reste important. Ainsi, en 2021, les travaux voirie et le démarrage du Schéma Directeur ont entraîné une augmentation de 50 % des investissements d'assainissement de la régie.

Avec la prise de compétence Eaux Pluviales Urbaines sur le territoire de la CAGD, les équipes ont également assuré le suivi et la maîtrise d'œuvre de 655 ml de réseau pluvial.

3.2.2 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE SEYRESSE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Descriptif	
Date de mise en eau	1976
Type	Boues activées
Milieu récepteur	LUY
Dimensionnement	
Débit journalier	270 m ³ /jour
Débit de pointe	90 kg DBO5/jour
Équivalent-habitant en traitement pollution	1 800

CONTEXTE

Un Schéma Directeur d'Assainissement établi en 2016 sur la commune de Seyresse retient une augmentation de 760 habitants à l'horizon 2040, soit une population de 1640 habitants. En scénario de nappe haute, la station recevrait alors entre 777 et 1 521 m³/j, pour une charge nominale actuelle de 270 m³/j.

Il est donc essentiel de fiabiliser le système de traitement en proposant une solution de raccordement au système d'assainissement du Grand Dax, via un poste de pompage de 60m³/h, couplé à une recherche interne de diminution des eaux claires parasites entrantes dans le poste.

BILAN DE FONCTIONNEMENT

Trois bilans de 24 heures ont été effectués : du 11 au 12 janvier 2021, du 22 au 23 février 2021 et du 27 au 28 septembre 2021

Les trois bilans 2021 ont mis en avant la conformité de traitement de la station d'épuration de Seyresse.

RETOURS MAJEURS D'EXPLOITATION

Mars 2021 : remplacement ensemble de dégrillage entrée STEP.

Juin 2021 : Remplacement pompe relevage entrée STEP.

3.2.3 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE DAX

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Depuis 2004, la ville de Dax est équipée d'une station d'épuration située à Saubagnacq et qui respecte largement les valeurs de dépollution fixées par la réglementation (article R 2224-6 à R 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) et l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2000.

Capacité en temps sec	
Débit journalier	24 000 m ³ /jour
Débit de pointe	1 400 m ³ /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	45 000
Capacité en temps de pluie	
Débit journalier	45 480 m ³ /jour (1)
Débit de pointe	2 500 m ³ /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	59 000

On considère que lors d'une pluie d'occurrence mensuelle, le débit de pointe de temps de pluie (2500 m³/h) arrive à la station pendant 12 heures soit 30 000 m³ et que pendant les 12 heures restantes, le débit d'entrée est de 1 290 m³/h soit 15 480 m³.



Cet équipement est un investissement important nécessaire au respect des exigences environnementales. La station d'épuration, dimensionnée en fonction des perspectives d'évolution de la population locale (Dax et communes périphériques raccordées), est également conçue pour traiter les eaux usées même par temps de pluie. Le supplément de débit apporté par temps de pluie fait l'objet d'un traitement physico-chimique par décanteur lamellaire. Par débit de temps sec, cet équipement est utilisé comme traitement complémentaire des eaux en sortie des clarificateurs, sans emploi de réactifs.

RENDEMENT ÉPURATOIRE

Les exigences réglementaires décrites ci-dessous imposent un suivi rigoureux de l'exploitation de la station d'épuration afin d'obtenir les meilleurs rendements épuratoires.

Le contrôle du fonctionnement de la station d'épuration se base sur :

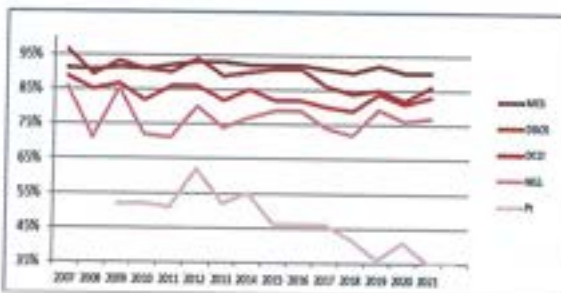
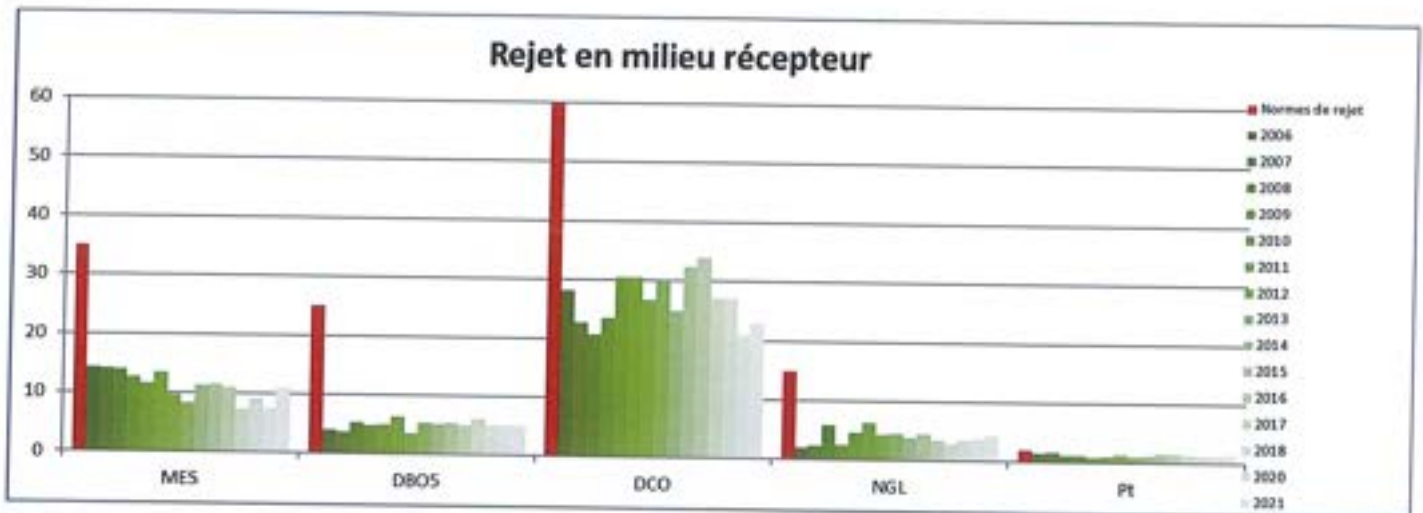
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par le Laboratoire du Grand-Dax (une analyse par semaine).
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par un laboratoire agréé, le Laboratoire Départemental des Landes (une analyse toutes les 6 semaines).

L'ensemble des résultats obtenus dans ce contexte permet d'avoir une vision aussi proche que possible de la réalité du fonctionnement de la station.

L'ensemble des analyses effectuées en 2021 dans le contexte décrit ci-dessus conclut à un taux de rejet conforme à 100 % aux exigences de l'arrêté préfectoral.

Sur les 5 dernières années, les rendements obtenus sur la station d'épuration sont les suivants :

		Valeurs Maxi (Arrêté)	2017	2018	2019	2020	2021
Entrée STEP	Volume reçu (m ³ /j)	24 000	14 215	19 356	17 570	18 683	18 428
	Pluviométrie	-	919	1 331	1 390	1 312	1 011
	Charge entrante (kg DBO ₅ /j)	2 642	1106	796	838	742	653
Qualité du Traitement	DCO(mg/l)	< 125	27	27	21	21	23
	DBO ₅ (mg/l)	< 25	6	5	5	5	5
	MES (mg/l)	< 35	7,3	9	8	7,6	11
	NGL (mg/l)	< 15	2,9	3,6	3,7	3,8	4,4
	Pt (mg/l)	< 2	1,4	1,3	1,7	1,3	1,6
Boues extraites	Boues extraites (Tonnes)	-	2566	2040	2319	1 973	1 765
	Siccité moyenne	-	25,0%	25,0%	26,7 %	26,7 %	26,7 %



Ce graphe reprend les **rendements** obtenus sur la nouvelle station d'épuration depuis 2007. Les rendements sont aujourd'hui conformes à ceux observés en moyenne sur le Bassin Adour-Garonne. La baisse observée sur l'élimination du phosphore est principalement liée à la faible concentration en entrée de station.

En termes de concentration en sortie, les exigences de l'arrêté sont respectées. La qualité et la performance du traitement sont aujourd'hui stabilisées.

En 2021, on observe en effet un maintien de la qualité du traitement général, ce qui encourage le service à poursuivre les efforts pour fiabiliser ces équipements et entamer leur renouvellement.



Pour assurer un fonctionnement de qualité, les agents de la station d'épuration effectuent chaque année le nettoyage et le renouvellement des aérateurs des bassins d'aération.

BOUES ISSUES DE L'ÉPURATION

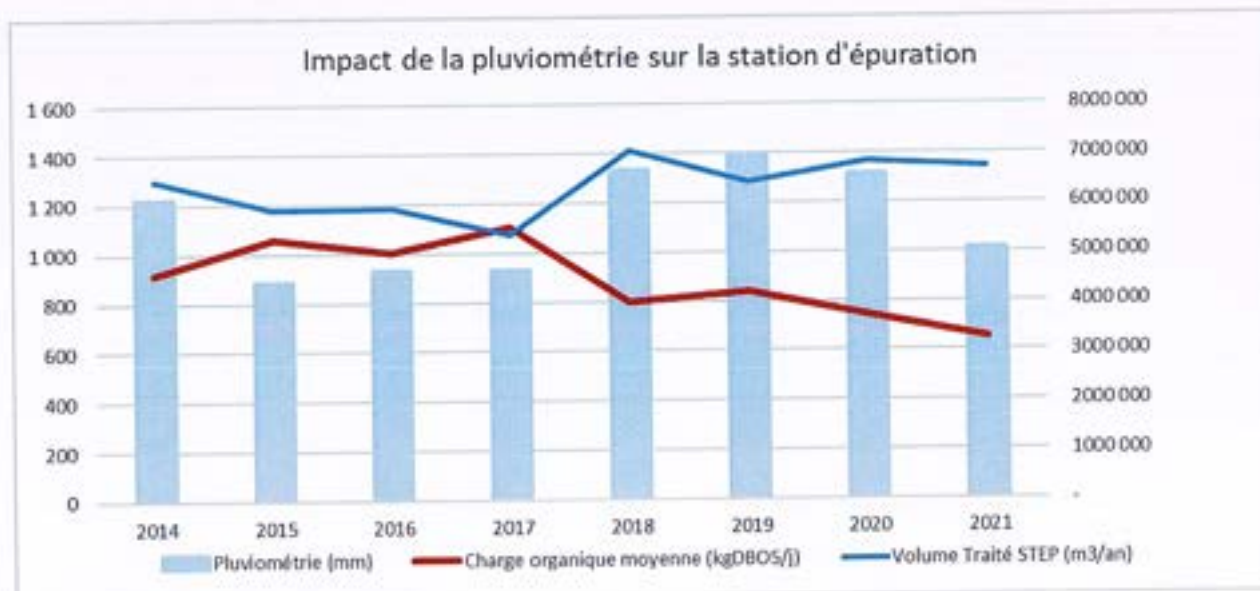
Les boues résultant du traitement des eaux usées sont épaissies sur un décanteur hersé, puis déshydratées par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées vers la plate-forme de compostage de Campet-Lamolère pour être utilisées essentiellement en agriculture (production de compost homologué).

En 2021, la régie produit 1765 tonnes de boues, soit une baisse de 10 %.

PLUVIOMETRIE ET CHARGE ENTRANTE

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Charge entrante (kg DBO5/j)	1106	796	838	742	653
Volume Traité (m³/an)	5 188 834	7 065 108	6 413 118	6 838 716	6 726 327
Pluviométrie (mm)	926	1 331	1 390	1 312	1 011

En 2021, la charge entrante continue de baisser pour la cinquième année consécutive, avec une pluviométrie moyenne (voire basse) et un volume d'entrée assez élevé.



3.2.4 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant :

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice N (Résultat N + résultat de l'exercice N-1)
Fonctionnement	5 076 247.76€	5 828 655.36€	1 694 472.40€
Investissement	1 992 741.07€	2 782 484.33€	-164 973.66€
TOTAL	7 068 988.83€	8 611 139.69€	1 529 498.74€

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget assainissement de la régie des eaux.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie pour poursuivre les recouvrements.

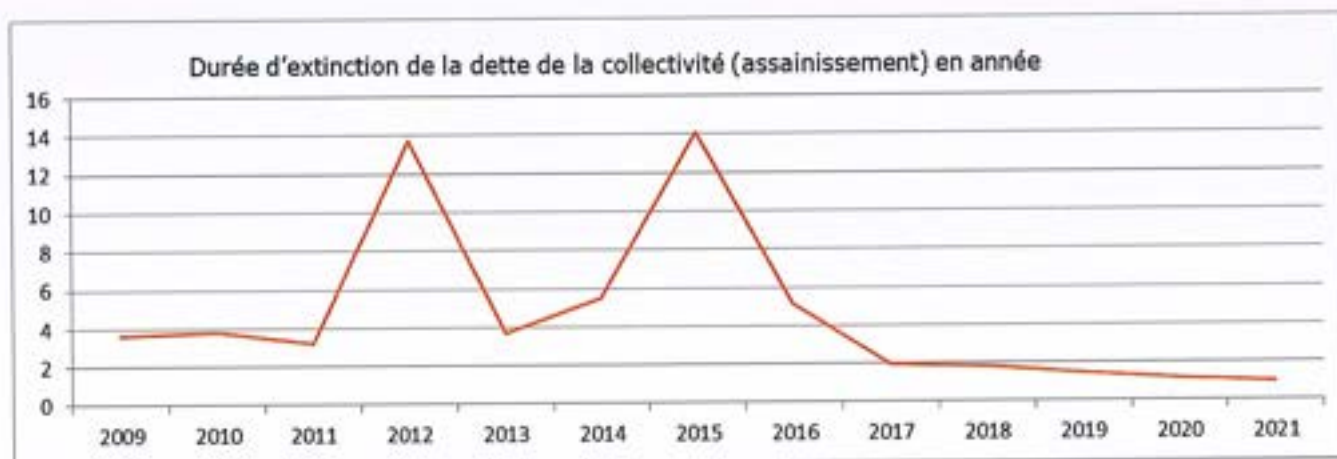
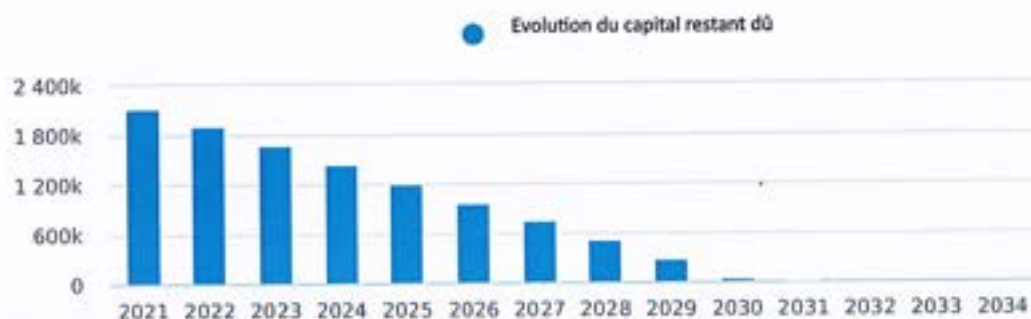
Pour les personnes en difficulté, le service public de l'eau et de l'assainissement du Grand-Dax alimente le Fonds Départemental de Solidarité à hauteur de 8 300 €.

		2018	2019	2020	2021 ⁽¹⁾
Impayés	Taux	3.10%	3.35%	2.91%	4%
	Montant	145 599 €	159 375 €	117 726 €	167 550
Versement au fonds départemental de solidarité		8 300 €	8 300 €	8 300 €	8 300 €

(1) Le taux d'impayés 2021 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/20 et le 31/12/20 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/21 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2020" (auquel on déduit les frais divers et les rattachements de 2019) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2021" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2020).

EXTINCTION DE LA DETTE

L'endettement du budget assainissement est maîtrisé, et tend à baisser de façon significative à partir de 2021.



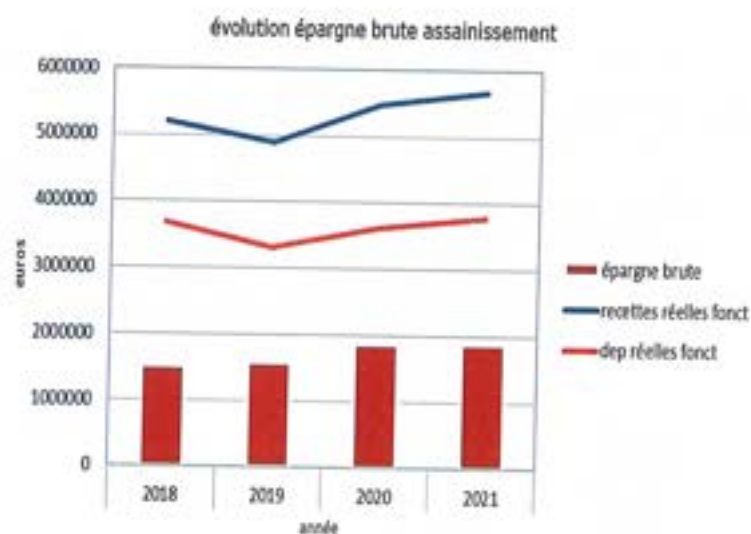
La durée d'extinction de la dette est de 1 an en 2021, avec un capital restant dû de 1 899 500€

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement			
Dépenses	5 076 246	Recettes	5 828 654
Dépenses d'exploitation	1 622 956	Redevance assainissement	5 186 027
Masse salariale	1 468 989	Autres produits (IJ, Stock)	166 089
Redevance agence de l'eau	444 895	Subvention d'exploitation	46 000
Autres charges gestion courante	126 992	Autre charge gestion courante	17 524
Charges financières	17 856		
Dépenses exceptionnelles	98 348	Recettes exceptionnelles	255 683
Dotations aux amortissements	1 296 210	Amortissement des subventions	157 331

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 463 221€

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Evolution de l'épargne brute

L'épargne augmente pour s'établir à 1 891K€ contre 1 867 k€ en 2020.

A noter : les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.

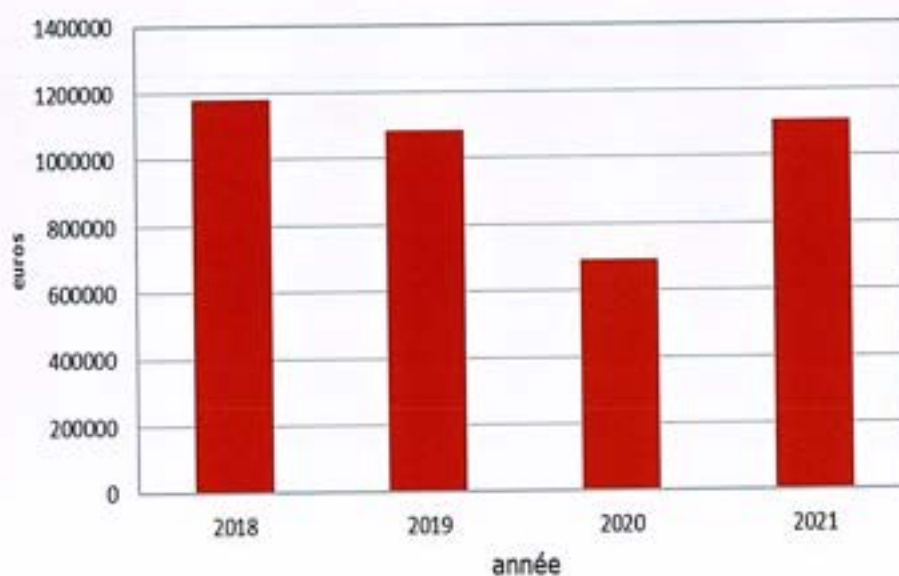


Le taux de l'épargne brute représente 33% des recettes courantes en 2021. Ce ratio est en légère baisse.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN INVESTISSEMENT

Investissement		sans les reports de résultats N-1	
Dépenses	1 992 740	Recettes	2 782 484
Immobilisations incorporelles	9 769	Subventions d'investissement reçues	46 942
Immobilisations corporelles - matériel..	442 618		
Travaux en cours	654 054		
		Autres réserves	940 301
Remboursement capital des emprunts	229 937	Emprunts	
Amortissement des subventions	157 331	Amortissement des immobilisations	1 296 210
Autres dépenses d'ordre	499 031	Autres recettes d'ordre	499 031
Résultat d'investissement			789 744

Evolution des investissements assainissement



En 2021 : 1 106 000€ de dépenses en investissement réalisés

3.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

A – Éléments communs à tous les types de réseaux	NOTE	Remarques
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20/20	Schéma Directeur d'Assainissement finalisé sur Dax et Seyresse
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10/10	
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20/20	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30/30	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10/10	Points équipés depuis 2017. Mesures fiabilisées en 2018
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10/10	Total A = 100 (>80)
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0/10	
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	5/10	En cours d'études (pluviomètre existant)
TOTAL	105/120	

Chaque année, la Préfecture se prononce sur la conformité en équipements et en performance des services d'assainissement compétents. La Directive du 21 mai 1991, qui se basait sur le « traitement des eaux usées urbaines, a été remplacée par l'arrêté du 21 juillet 2015, qui statue sur la conformité du « système d'assainissement » (réseau + station d'épuration). La prise en compte du réseau de Seyresse n'augmente le linéaire total que de 6% et n'impacte pas cet indicateur.

Il est donc aujourd'hui question de mesurer les rejets directs au milieu récepteur pour qu'ils ne dépassent pas 5 % (en débit ou en charge) des valeurs totales transitées vers la station d'épuration sur 5 ans.



Neuf surverses significatives, identifiées lors de la première étape du Schéma Directeur d'Assainissement, sont équipées de débitmètre. La surverse de BERDOT (poste majeur du réseau d'assainissement) est également équipée d'un préleveur fixe pour évaluer la charge polluante.

RÉSULTATS DÉBIT 2021 :

SURVERSE	Carnot	Berdot	Jouandi n	Pampar a	Barthe s	Lazari stes	Therme s	St- Pierre 2	St- Pierre 1
VOLUME (m ³ /an)	40 189	289 815	4 480	69 973	17 480	52 059	35 180	50 010	93 970
% VOLUME TOTAL	0,59 %	4,93 %	0,07 %	1,03 %	0,26 %	0,77 %	0,52 %	0,07 %	1,38 %

La surverse de Berdot est toujours la plus importante en pourcentage. Le volume surversé a été de 608 156 m³, pour une pluviométrie de 1 011 mm.

Le taux de surverse sur l'année a été de 8,28 % (débit), soit un maintien par rapport à l'année 2020 (8,85%), déjà en baisse au regard des années 2018 (19,67%) et 2019 (13,57%).

RÉSULTATS FLUX 2021 :

SURVERSE	Carnot	Berdot	Jouandi n	Pampar a	Barthe s	Lazari stes	Therme s	St- Pierre 2	St- Pierre 1
CHARGE (kg/an)	1 417	12 401	218	2 203	604	1 904	1 367	253	3 556
% CHARGE TOTAL	0,59 %	4,93 %	0,09 %	0,91 %	0,25 %	0,79 %	0,57 %	0,11 %	1,47 %

En 2021, la charge surversée a été de 23 926 kg (DBO5).

Le taux de surverse sur l'année a été de 9,09 % (charge), soit une augmentation de 83% par rapport à 2020 (crués et pluies intenses > surverses non comptabilisées). Ce taux retrouve ainsi les tendances observées sur les années précédentes, en 2018 (8,81%) et 2019 (9,08%).

Le programme de travaux du Schéma Directeur d'Assainissement, à 27 millions € HT et en cours d'exécution, permettra de déconnecter en grande partie le réseau des crues de l'Adour et protéger les milieux sensibles.

4- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non collectif correspond au service en charge de contrôle du bon fonctionnement des ouvrages privatifs d'assainissement pour les usagers qui ne sont pas desservis par le réseau collectif d'assainissement.

Les villes de Dax et Seyresse ayant un développement urbain, seules 37 installations (moins de 0,5% des immeubles) sont concernées par ce service, soit 72 habitants (recensement effectué après l'ensemble des contrôles et estimé sur Seyresse).

4.1 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2011, le service public d'assainissement non collectif a validé son règlement et a démarré les visites de contrôles des équipements pour la commune de Dax. Ce règlement, transféré à la CAGD, s'étend ainsi à la commune de Seyresse.

L'indice de mise en œuvre tel que défini dans l'arrêté du 02 décembre 2013 définit un indicateur spécifique ANC de 120/140 pour l'année 2021, identique à sa valeur supposée en 2018.

4.2 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2021, 100 % des installations ont été contrôlées et 44% ont été déclarées conformes (15 sur 34) pour Dax. Le résultat sur Seyresse n'a pas été communiqué, mais fera l'objet d'une mise à jour en 2022.

SYNTHESE

INDICATEURS OBLIGATOIRES EAU POTABLE

Code	Description	2018	2019	2020	2021
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 000	40 000	40 000	40 000
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,53	1,53	1,61	1,61
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	98,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	98 %	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	116	116	116
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87%	87%	83%	83%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	8	8	10,6	6,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	7	7	9	6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,6 %	1,5 %	1,3 %	1,1 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	71 %	80 %	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4	2,14	0,7	1
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100 %	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0	0	0,12	0.16
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,48%	3,64%	3,64%	4%
P155.1	Taux de réclamations	2,22	1,57	1,90	2

INDICATEURS OBLIGATOIRES ASSAINISSEMENT

Code	Description	2018	2019	2020	2021
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41 000	41000	41000	41000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9	2	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 040	2 319	1 973	1 765
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,70	2,70	2,33	2,33
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %	100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	115	116	116	116
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	8 300 €	8 300 €	8 300 €	8 300 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,21	0,21	0,21	0,07
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,5	2,5	2,5	2,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,9 %	0,9 %	0,7 %	0,7 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %	100 %	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	105	105	105	105
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,88	1,49	1,14	1,00
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,10 %	3,35 %	2,91 %	4,00 %
P258.1	Taux de réclamations	0,07	0,43	0,5	0,4
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	66	66	80	80
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	120	120	120	120
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	44 %	44 %	44 %	44 %

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité de l'eau thermale
et des boues thermales.

EXERCICE 2021

RÉGIE THERMALE DE DAX
6 allée du Bois de Boulogne
Tél. 05 58 90 97 97 rdeinfo@dax.fr
www.dax.fr

Année de référence en exercice
DAX21W02007-01221316-202213061406
Date de publication : 20/12/2021
Date de mise à jour : 20/12/2021

PREAMBULE

“ Le Maire présente au conseil municipal un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. ”

Conformément aux prescriptions du ministère de l'écologie et du développement durable, le Rapport Annuel du Maire sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

(art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- à destination des usagers :

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie.

- pour plus de transparence :

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Si ces principes ne s'appliquent pas de droit aux activités thermales, les élus de la ville de Dax ont souhaité mettre à disposition des citoyens et usagers des produits « Eau Thermale » et « TERDAX » un bilan annuel d'activité sur la base de trois axes :

- 1.** La qualité du service à l'utilisateur
- 2.** La gestion patrimoniale
- 3.** La gestion financière

1-LE SERVICE D'EAU THERMALE

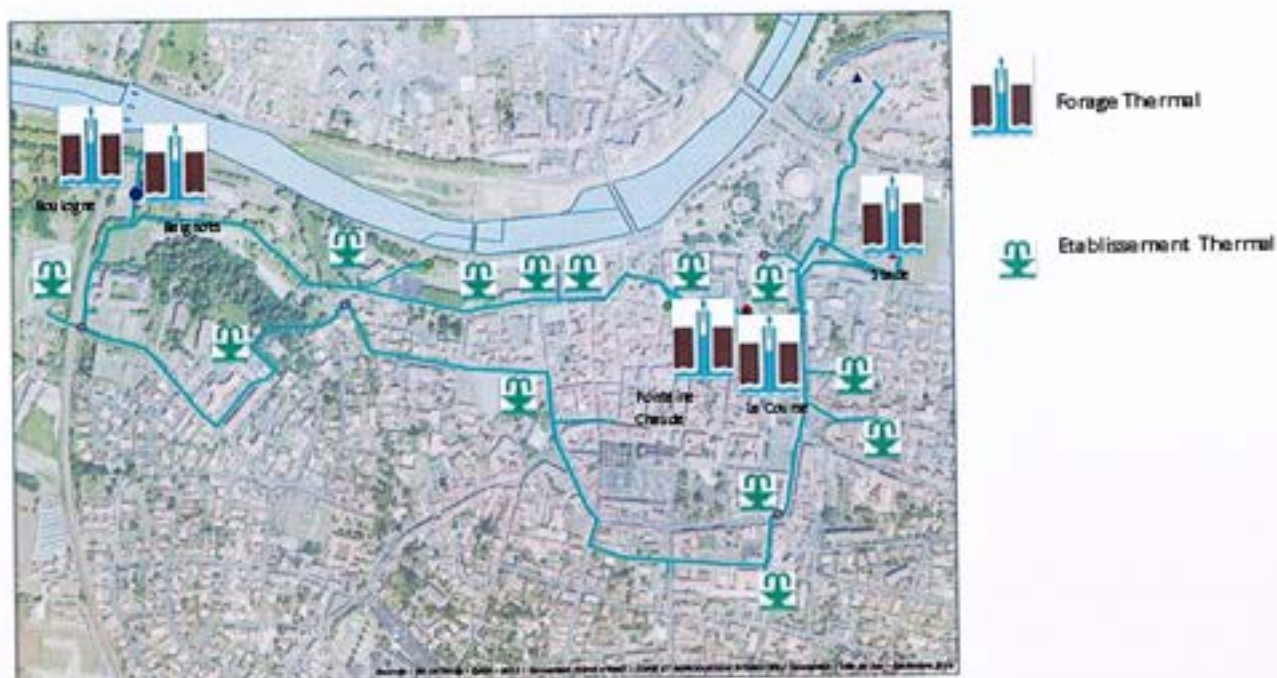
- 1.1 Présentation du service
- 1.2 Qualité du service à l'utilisateur
 - 1.2.1 Production d'eau thermale
 - 1.2.2 Distribution d'eau thermale
 - 1.2.3 Qualité de l'eau distribuée
 - 1.2.4 Retour des usagers
- 1.3 Gestion patrimoniale
 - 1.3.1 Interventions Production
 - 1.3.2 Interventions Distribution
- 1.4 Gestion Financière
 - 1.4.1 Prix de l'eau distribuée
 - 1.4.2 Bilan financier

2-LE SERVICE TERDAX : Boues Thermales

- 2.1 Présentation du service
- 2.2 Qualité du service à l'utilisateur
 - 2.2.1 Etapes de production TERDAX
 - 2.2.2 Livraison et reprise TERDAX
 - 2.2.3 Consommation des établissements thermaux
 - 2.2.4 Suivi de la Qualité
- 2.3 Gestion patrimoniale
- 2.4 Gestion Financière
 - 2.4.1 Prix de TERDAX
 - 2.4.2 Bilan financier

1 - LE SERVICE D'EAU THERMALE

1.1 PRÉSENTATION DU SERVICE



Si les métiers et savoir-faire nécessaires à l'exploitation de l'eau thermale se rapprochent de ceux de l'eau potable, le fonctionnement hydraulique du réseau d'eau thermale est néanmoins bien différent, puisque la particularité de l'eau thermale minérale ne permet pas de la stocker ou de la traiter. Sans réservoir, les forages alimentent donc les établissements thermaux en direct, via un réseau calorifugé permettant de réduire les déperditions de chaleur.

L'autorisation d'exploiter le forage du Stade ayant été finalisée début 2019, cinq forages sont maintenant disponibles avec une capacité nominale d'environ 140 m³/h pour chacun, soit un débit théorique total de 700 m³/h contraint par le réseau et les pertes de charges. La réalité se situant aux alentours de 480 m³/h disponibles.

En 2014, la modélisation du réseau thermal affiche un besoin maximal instantané et cumulé pour l'ensemble des établissements thermaux à 585 m³/h. Ainsi, si le volume annuel produit est largement en dessous de celui autorisé par l'autorisation préfectorale, le débit instantané n'est pas toujours suffisant pour répondre à certaines demandes ponctuelles. Les établissements thermaux sont donc dotés d'hydrolimiteurs faisant plafonner le besoin instantané maximal à 400 m³/h en cumulé.

Il est néanmoins important de noter que certains établissements thermaux demandent chaque année une dérégulation de leur hydrolimiteur pour obtenir un débit supérieur en période de pointe, nécessitant parfois une reprise des réglages du réseau.



1.2 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

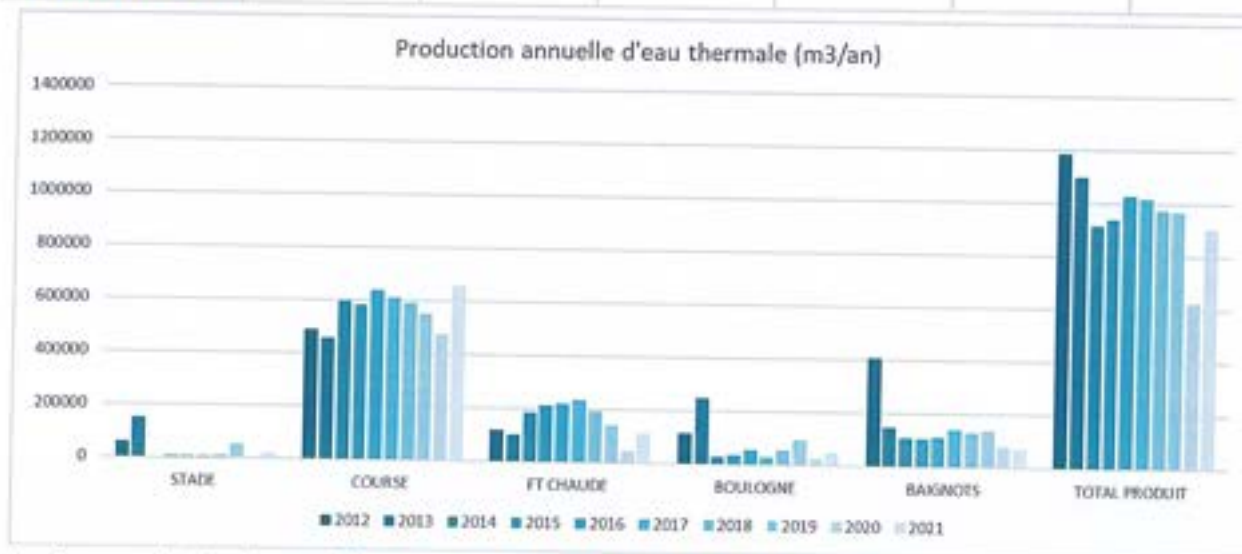
1.2.1 PRODUCTION D'EAU THERMALE

La ville de DAX est propriétaire de 5 forages d'eau thermale :

- Sur la partie EST du centre-ville :
 - ✓ Forage du Stade, dans le domaine privé du Stade Maurice Boyau
 - ✓ Forage de La Course, sur l'esplanade du Général de Gaulle
 - ✓ Forage de la Fontaine Chaude, enterré derrière le monument historique
- Sur la partie Ouest du centre-ville :
 - ✓ Forage de Boulogne, le long des berges de l'Adour ;
 - ✓ Forage de Baignots, dans le parc des Baignots

En fonction des aléas climatiques (inondations pouvant impacter la production du pôle Ouest) ou des travaux divers (Place de la Fontaine Chaude, Stade, ...), les différents forages thermaux sont utilisés de façon variable sans que cela n'impacte particulièrement la ressource ou la qualité de l'eau (bien que les températures des eaux thermales issues des deux nourrices ne soient pas exactement les mêmes).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume Total Produit (m³)	1 028 744	1 018 420	974 073	966 346	623 910	906 419



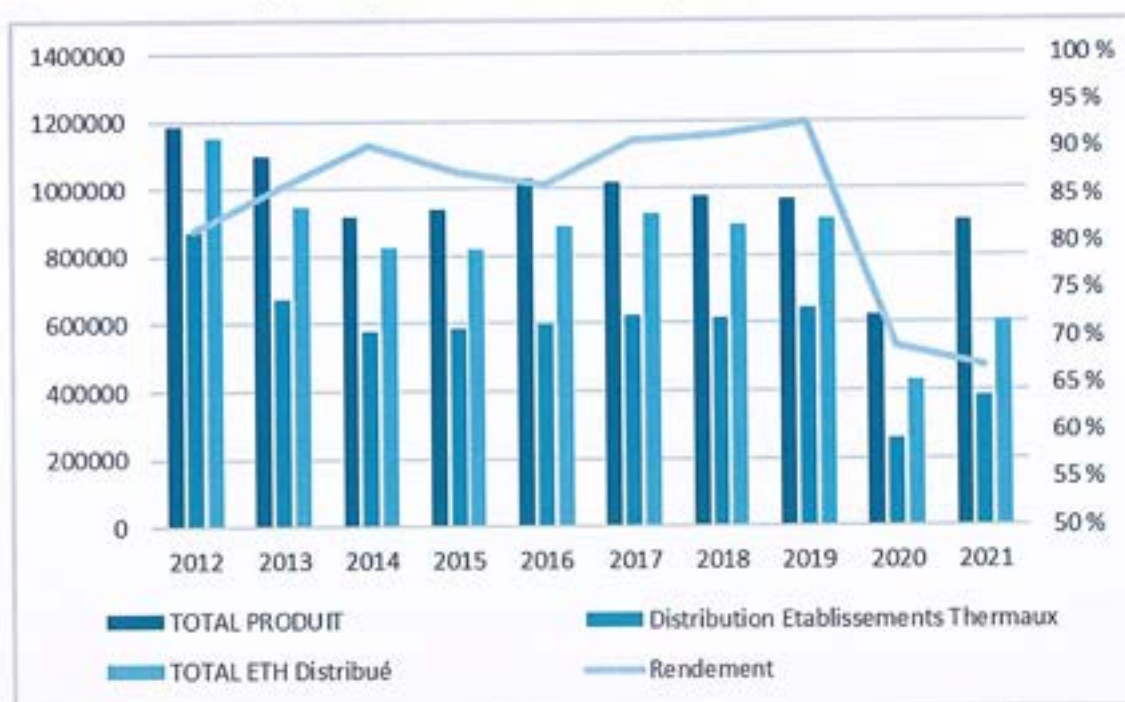
Le forage du Stade, utilisé de façon exceptionnelle en 2012 et 2013, a retrouvé sa fonction de secours depuis 2014 (volume de purge), jusqu'à son autorisation d'exploitation obtenue en 2019.

On note en 2020 une importante baisse du volume produit (-35%) lié au confinement COVID19 et à l'arrêt de la saison thermale le 17 mars 2020 (reprise progressive fin juin 2020), puis un second confinement à compter du 30 octobre 2020 (3 mois de confinement cumulé en 2020). Sans information précise sur les dates de reprise, et afin d'assurer la qualité bactériologique de la ressource, le service a choisi de maintenir le réseau en température durant toutes les périodes de confinement.

Ainsi, en 2020, la fréquentation thermale a chuté de 65% pour une baisse du volume d'eau produit de 35%. En 2021, la fréquentation thermale a chuté de 45%, pour une baisse du volume d'eau produit de 6%. A noter le raccordement de deux nouveaux usagers : le Lycée BORDA (chauffage) et le centre aquatique AQUAE (ouverture fin octobre 2020), qui ne permet pas un suivi linéaire de ces variations.

1.2.2 DISTRIBUTION D'EAU THERMALE

Le réseau thermal étant constitué d'une simple boucle de 5,5 km de réseau sous pression pour une vingtaine de branchements ou antennes, prolongé d'une antenne de 1,2km pour alimenter le centre AQUAE et le lycée BORDA. La problématique du rendement réseau reste éloignée de celle d'un réseau d'eau potable, au fonctionnement hydraulique différent.



En effet, la production et la distribution de l'eau thermique, spécifique à la ville de DAX, n'entrent pas dans les champs de compétences classiques comme l'eau potable et l'assainissement, et ne sont donc pas soumises aux indicateurs obligatoires sur le prix et la qualité de service. Ainsi, la priorité de service étant donnée à la qualité sanitaire de l'eau distribuée (100% d'analyses conformes sur la production avant mise en distribution), beaucoup de purges de réseau sont effectuées pour garder une température conforme. Ces volumes de service peuvent représenter 15 à 20 % du volume total produit. Les années 2020 et 2021, impactées par les confinements, ont vu la nécessité du maintien en température augmenter le volume de purge nécessaire. Le rendement réseau, indicateur de référence Eau Potable, semble donc moins pertinent pour la gestion du réseau d'Eau Thermale.

Volumes distribués (m³)	2019	2020	2021	Variation 2019/2021
Etablissements thermaux	643 256	258 545	348 848	- 46 %
Usine du Péloïde	152 289	131 120	135 773	- 11 %
Centre AQUAE	-	10 188	50 343	-
Lycée BORDA	-	30 342	35 879	-
Autres (Fontaine, purges, divers, ...)	115 000	Non représentatif	Non représentatif	-
TOTAL	910 545	≈ 430 195	≈ 606 843	- 33 %

Etablissements Thermaux	2019	2020	2021	Variation 2019/2021
Nombre total curistes (desservis par ETH)	39 936	12 390	≈ 21 965	- 43 %
Ratio moyen en m³ thermal/curiste	16,11	20 ,87	17,52	+ 9 %

En 2019, l'augmentation du volume vendu aux établissements thermaux, malgré une baisse de la fréquentation, inverse les tendances observées les années précédentes.

En 2020 et 2021, les confinements successifs faussent complètement l'interprétation des données. La fréquentation des curistes, peu communiquée par les établissements en raison de la COVID19, est donc basée sur les chiffres du CNETH, base des assurés sociaux (87% de 14 080 déclarés).



En observant le ratio m³/curiste, l'augmentation du maximum observée ces dernières années peut suggérer des changements de process sur certains établissements thermaux, justifiant la hausse de la distribution. Le ratio minimum est lui en légère baisse depuis 2013, sans impact majeur sur les ventes générales. La moyenne par curiste, stable depuis 2013, augmente donc de 12% en 2019. Les chiffres sur 2020 et 2021 ne sont pas interprétables.

1.2.3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

COMPOSITION DE L'EAU PRODUITE

L'eau thermique de la ville de DAX, chargée en sulfate de calcium, est d'une minéralisation élevée (environ 1g/litre) et naturellement chaude. Les forages du pôle EST ont néanmoins une température légèrement plus élevée que ceux du secteur OUEST.

		Température (°C)	Résidu à sec à 180°C (mg/l)	Conductivité (µS/cm)	pH
Nourrice EST	Stade	54.3	855	1350	7,4
	Place de la Course	61.5	935	1464	7,3
	Fontaine Chaude	61.6	925	1462	7,3
Nourrice OUEST	Baignots	56.3	825	1373	7.5
	Boulogne	55.5	838	1377	7.4

En 2021, la distribution a été perturbée par la crise sanitaire. En effet, les établissements n'ont repris leur activité qu'à la fin du mois de mai, justifiant une baisse de la distribution. Seuls les branchements d'AQUAE, de TERDAX et de la buvette de la Fontaine Chaude ont coulé toute l'année. L'alimentation de ces 3 points a permis une circulation permanente dans tout le réseau et a garanti ainsi une qualité constante.

CONTROLE DE CONFORMITÉ SANITAIRE

Le contrôle de la conformité sanitaire des eaux minérales naturelles est défini par l'arrêté du 22 octobre 2013. Assuré par le laboratoire LHE, mandaté par l'ARS (Agence Régionale de Santé), ce contrôle officiel est renforcé par une surveillance sanitaire interne suivie par le Laboratoire du Service Public de l'Eau du Grand-Dax afin de prévenir les risques et d'informer les services dès la moindre présomption. Ainsi, les exigences de la surveillance sanitaire interne, calées sur les analyses des années précédentes et sur la composition classique de l'eau thermale, sont plus sévères que celles définies dans l'arrêté ministériel, conformément aux exigences de la procédure interne mise en place selon le document technique DT-10-034-ETH.

Pour assurer un suivi continu tout au long de la saison thermale, le laboratoire effectue, en complément du contrôle officiel diligenté par l'ARS, des analyses bactériologiques et physico-chimiques selon la périodicité suivante :

- **Eau de production** : analyse toutes les semaines et à chaque remise en route pour tous les forages.
- **Eau de distribution** : analyse tous les mois sur chaque arrivée de l'eau à l'établissement thermal.

- Buvette publique	Veille Sanitaire interne (Laboratoire Municipal)				Contrôle ARS (LHE)	
	Analyses Physico-chimiques		Analyses microbiologiques			
	Nombre d'analyses 2021	Taux de conformité interne	Nombre d'analyses 2021	Taux de conformité interne	Nombre d'analyses 2021	Taux de conformité officiel
Eaux de production	159	98.8 %	159	96.7 %	12	100 %
Eaux de distribution	154	96.2 %	154	91.3 %	8	100 %
Buvette Publique	53	100 %	53	98.2 %	5	100 %
TOTAL	366	97.6 %	366	92.8 %	25	100 %

Les alertes surveillances sanitaires internes correspondent principalement à la remise en route en début de saison thermale. Des actions de purge sur le réseau permettent alors d'atteindre les valeurs de conformité.

Les non-conformités internes relevées en physico-chimie sont essentiellement des problèmes de température à la remise en route.

Les non-conformités en microbiologie sont essentiellement retrouvées sur les prélèvements à J-10 avant ouverture et sont liées généralement à la présence de Legionelles ou d'ASR. Les recontrôles systématiques montrent généralement un retour rapide à la normale.

1.2.4 RETOUR DES USAGERS

En 2021, les conditions particulières n'ont pas permis d'avoir un retour des usagers comparable à ceux des années précédentes. Avec deux remises en route, trois périodes d'arrêts et une fréquentation en baisse, le service n'a pas été impacté par une hausse des réclamations pour autant.

En 2021, deux réclamations ont néanmoins été enregistrées (manque de pression) au lieu de quatre en 2020.

Pour rappel, ces retours clients ne sont pas liés à la qualité de l'eau distribuée mais au fonctionnement spécifique du réseau d'eau chaude sans réserve tampon.

1.3 GESTION PATRIMONIALE

1.3.1 INTERVENTIONS PRODUCTION

Inspection des forages

2021 : inspection du forage du Stade



Optimisation de la distribution

Courant 2021 : Optimisation fonctionnement télégestion (connexion, secours), vanne de régulation sur AQUAE.

1.3.2 INTERVENTIONS DISTRIBUTION

Les équipements de distribution étant peu nombreux et le fonctionnement particulier (pas de mouvement d'abonnés, de recherche de fuite), un élément majeur pouvant être suivi chaque année (hors analyses) reste le nettoyage du réseau thermal, se déroulant tous les ans lors de l'intersaison. Il s'agit également de mettre à jour la maintenance préventive et curative de ces équipements.

Nettoyage réseau thermal en janvier.	2017	2018	2019	2020	2021
Coût TOTAL	27 924 €	35 573 €	32 250 €	26 296 €	43 958 €

En 2021, le coût total des articles renouvelés est de 18 533€ HT, soit 45% de plus qu'en 2020. Parallèlement, le nombre d'heures passées a chuté de 15 %.

A noter pour 2022 : En raison de deux saisons impactées par la COVID, des faibles volumes distribués et de l'important renouvellement de 2021, le nettoyage du réseau thermal n'a pas été effectué.

Un important travail a été fait depuis trois ans sur la télégestion des établissements thermaux. Le service peut maintenant consulter en temps réel le débit, la température et la pression à l'entrée de tous les établissements.

1.4 GESTION FINANCIERE

1.4.1 PRIX DE L'EAU DISTRIBUÉE

En 2021, les tarifs de la Régie des Eaux n'ont pas été augmentés :

Prix de l'eau Thermale à DAX (Pour 40 000 m³)*		Unité	2020	2021	Ecart annuel	
EAU THERMALE	Prix du m ³	€ HT/m ³	1,145	1,145	0 %	
	Abonnement annuel (DN50mm)	€ HT/an	1 004,84	1 004,84	0 %	
	Prix HT (perçu par la Régie)	€ HT/m ³	1,17	1,17	0 %	
	Redevance	Prélèvement de la ressource en eau	€ HT/m ³	0,05	0,05	0 %
	TVA	TVA (5,5%)	€/m ³	0,06	0,06	0 %
	Prix unitaire Eau Thermale TTC		€TTC/m³	1,28	1,28	0 %
ASSAINISSEMENT	Prix du m ³	€ HT/m ³	0,72	0,72	0 %	
	Abonnement annuel (DN50mm)	€ HT/an	318,40	318,40	0 %	
	Prix HT (perçu par la Régie)	€ HT/m ³	0,73	0,73	0 %	
	Redevance	Modernisation des réseaux	€ HT/m ³	0,25	0,25	0 %
	TVA	TVA (10%)	€/m ³	0,07	0,07	0 %
	Prix unitaire Assainissement TTC		€TTC/m³	1,05	1,05	0 %
Prix HT (perçu par la Régie)		€ HT/m ³	1,90	1,90	0 %	
Total Taxes et Redevances		€/m ³	0,44	0,44	0 %	
PRIX UNITAIRE Total TTC		€TTC/m³	2,34	2,34	0 %	

Les tarifs de l'eau thermale n'ont augmenté que de 7% depuis 2010 (inférieur à l'inflation cumulée de 18,6 % sur cette période).

En 2020 et 2021, les confinements COVID19 ont pu créer des situations délicates financièrement pour certains usagers (professionnels). La collectivité a donc proposé aux établissements thermaux un report de la facturation ETH pendant la durée du confinement. Plus de la moitié des clients ont finalement bénéficié de cette mesure.

Les deux saisons dégradées passées ont néanmoins considérablement déséquilibré les budgets thermaux, non soutenus jusqu'ici par les services de l'Etat. Les tarifs seraient donc amenés à évoluer sur les exercices à venir.

1.4.2 BILAN FINANCIER

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité Eau Thermale :

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2021
Fonctionnement	1 061 105.77 €	786 583.59 €	- 274 522.18 €
Investissement	154 542.27 €	578 913.29 €	424 371.02 €
TOTAL	1 215 648.04 €	1 365 497.58 €	-149 848.84€

Après cinq années aux résultats mitigés en lien avec des investissements majeurs, l'année 2021 tout comme l'année 2020 affiche un résultat négatif en fonctionnement en lien avec la crise sanitaire COVID 19 et la fermeture des établissements thermaux.

Pour rappel, les excédents sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget d'eau thermale de la régie des eaux.

Il est important de noter que le service doit pouvoir faire face :

- aux éventuels aléas de Santé Publique pouvant impacter la saison thermale et la production d'eau thermale,
- à tout besoin de renouvellement ou d'investissement dans le cadre de la continuité de ses missions.

TAUX D'IMPAYÉS

Il s'agit du taux d'impayé au 31/12/2021 sur les factures émises au titre de l'année **2020**.

Le budget annexe de l'eau thermale est peu touché par les impayés, le taux étant de 1 %, soit un montant de 5 592 €.

EXTINCTION DE LA DETTE

En 2021, le budget annexe de l'eau thermale n'a pas été grevé par l'endettement.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN FONCTIONNEMENT

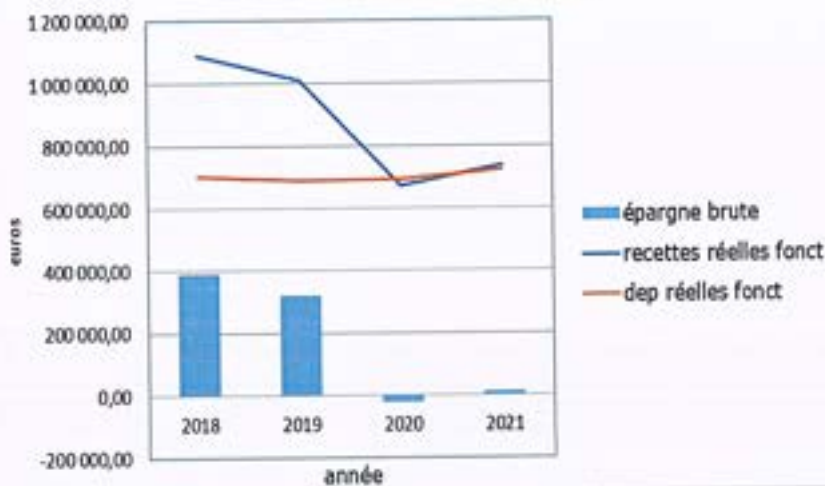
Fonctionnement

Dépenses	1 061 106	Recettes	786 584
Dépenses d'exploitation	644 555	Ventes d'eau	645 069
Masse salariale	47 553	Autres produits (IJ, Stock)	72 211
Dépenses exceptionnelles	30 085	Recettes exceptionnelles	17 904
Dotations aux amortissements	338 913	Amortissement des subventions	51 400
Résultat de fonctionnement	-274 522		

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 39 356€ HT.

ÉVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

évolution épargne brute eau thermale



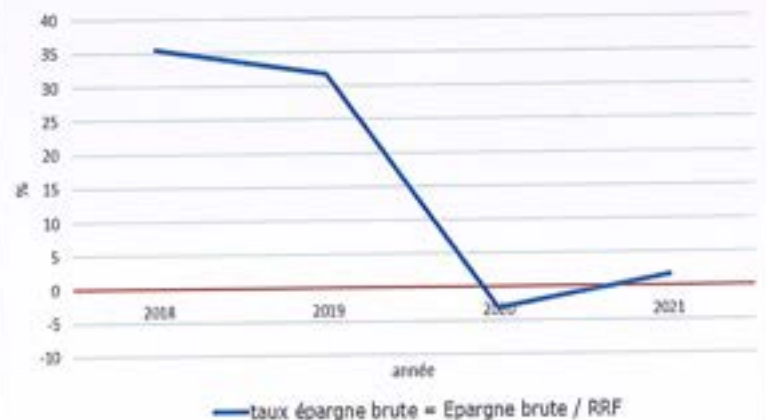
L'épargne augmente très légèrement pour s'établir à 12K€ contre -21k€ en 2020.

L'épargne a fortement chuté en 2020 et 2021, cela s'explique par la chute de la fréquentation thermale résultant de la crise sanitaire covid 19.

Le taux de l'épargne brute représente 1,77% des recettes courantes en 2021.

Ce ratio est en légère hausse après une chute en 2020, liée au confinement.

taux épargne brute par rapport aux recettes réelles courantes



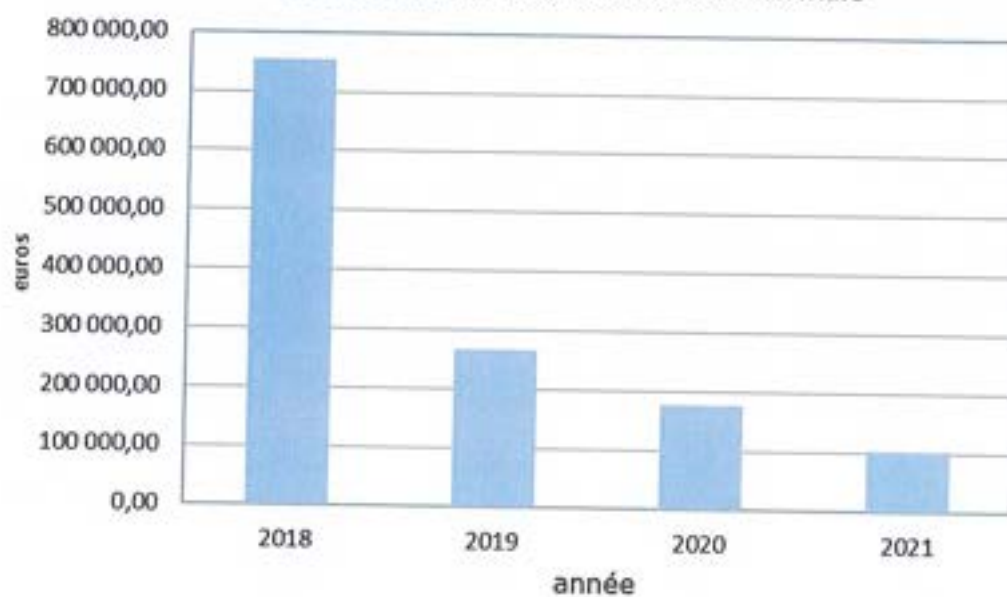
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN INVESTISSEMENT

Investissement

sans les reports de résultats N-1

Dépenses	154 543	Recettes	578 913
Immobilisations incorporelles	10 110	Subventions d'investissement reçues	240 000
Immobilisations corporelles - matériel...	37 232		
Travaux en cours	55 801		
Amortissement des subventions	51 400	Amortissement des immobilisations	338 913
Autres dépenses d'ordre	0	Autres recettes d'ordre	0
Résultat d'investissement			424 370

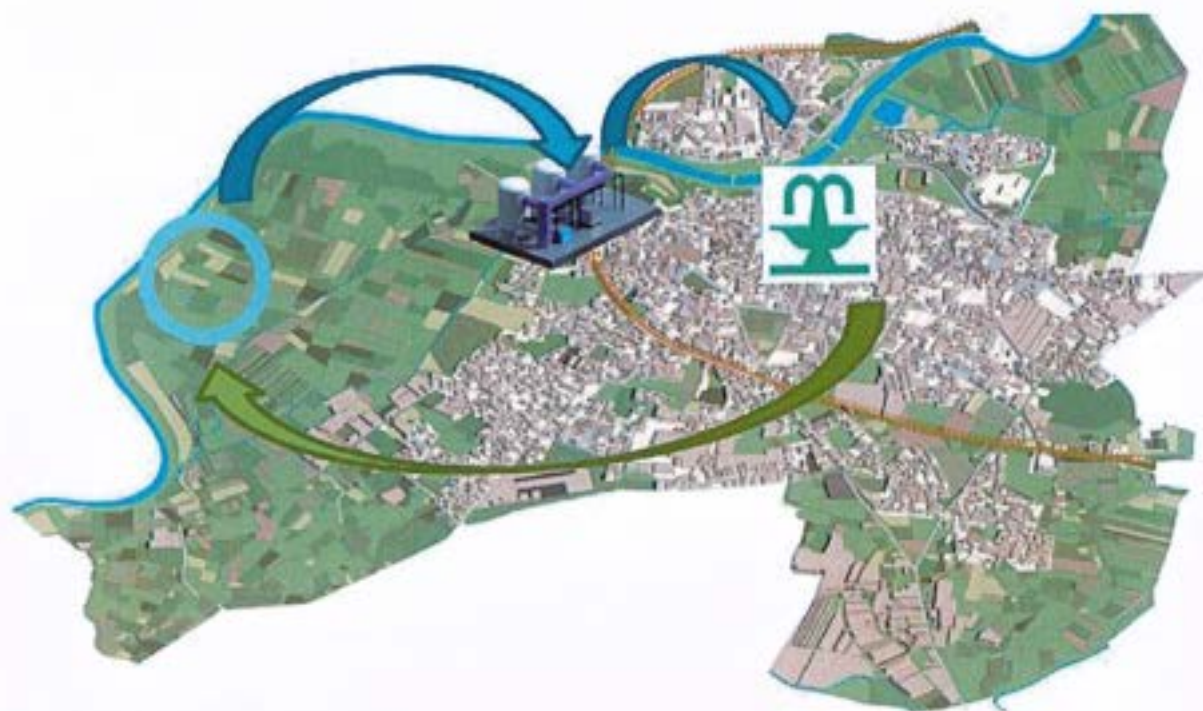
Evolution des investissements eau thermale



En 2021 : 103 000€ de dépenses en investissement réalisés. Ceux-ci ont été freinés en raison de la crise Covid.

2- LE SERVICE TERDAX

2.1 PRÉSENTATION DU SERVICE



Fermenteur



TERDAX, la boue thermique de DAX, est produite à partir d'argiles et limons naturels extraits de la carrière de Saubagnacq, située à l'Ouest de la ville. Transporté jusqu'à l'usine de production, le produit brut est traité (lavage à l'eau thermique, tamisage, maturation) et mélangé aux algues et clostridium, produits également sur site et présents naturellement dans le sol de DAX en faible quantité. Riche de l'ajout de ce principe actif, le produit final est alors conditionné en sachet de 10 kg, puis livré aux établissements thermaux de l'ensemble de la station thermique.

Enfin le produit usagé est récupéré par les services de la Régie pour être restitué au milieu naturel dans les conditions fixées par l'arrêté d'exploitation de la carrière.

Chaque année, les services de la Régie extraient 2 500 tonnes d'argiles de la carrière, produisent 3,5 tonnes d'algues sous serre et 350 kg de bactéries type Clostridium en étuve. Ainsi, environ 240 000 sachets sont distribués aux 17 établissements thermaux au cours de 1 300 livraisons annuelles (incluant les retours au milieu naturel).



2.2 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

2.2.1 ÉTAPES DE PRODUCTION TERDAX

EXTRACTION DES ARGILES ET LIMONS

Les opérations d'extraction sont effectuées chaque année en période dite sèche (estivale). La durée des travaux est d'environ de 10 jours, permettant à la Régie des Boues de couvrir ses besoins annuels en limon.



Le respect de l'arrêté du 20 novembre 2007 relatif à l'exploitation de la carrière du Grand Boulon est soumis à des contrôles réguliers de la DREAL (Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).

Fin 2021, la Régie des Boues comptabilise 13 campagnes d'extraction. La superficie annuelle employée depuis 2009 (première extraction) est supérieure à la superficie moyenne autorisée.

Ainsi, bien que l'arrêté d'exploitation prenne fin en novembre 2031, il est possible que la ressource autorisée soit totalement exploitée d'ici 2026.

Cette avance est due à 2 facteurs distincts, à savoir :

- les estimations initiales surévaluées ;
- la structure géologique du terrain majoritairement sablonneuse, nécessitant l'ouverture de grandes excavations pour aller chercher la ressource, chacune égale environ à une superficie de 900 m², contre 600m² notifiée dans le phasage prévisionnel.

Les services de TERDAX s'attacheront donc à contacter la DREAL dès 2022 pour solliciter une nouvelle autorisation d'exploiter.

PRÉPARATION MECANIQUE / MATURATION

Le process de TERDAX permet de mettre en sachet de 10 Kg des boues ayant subi une phase de maturation. TERDAX, le péloïde de DAX est composé :

- de limon de l'Adour ;
- d'eau minérale ;
- d'hexamétaphosphate de sodium (dispersant), permettant le délayage de la boue dans l'eau minérale dans le but d'enlever les détritux organiques et minéraux ;
- de clostridium bifermentans (phase biologique) ;
- de cyanobactéries ou algues bleues (phase biologique) à un dosage minimal de 0,2/1000 ;
- d'hydroxyéthylcellulose(durcissant) permettant d'avoir des boues à fortes viscosités, nécessaires lors de l'application sur le curiste ;
- d'un film de conditionnement de qualité alimentaire (emballage).

Tout au long de leur processus de préparation, les boues thermales font l'objet de contrôles sanitaires assurés par le Laboratoire de la régie du Grand Dax.



La préparation mécanique permet de transformer le limon (en le mélangeant à l'eau minérale) en une solution liquide permettant par la suite, grâce à une filtration, d'enlever tous les débris minéraux et organiques.

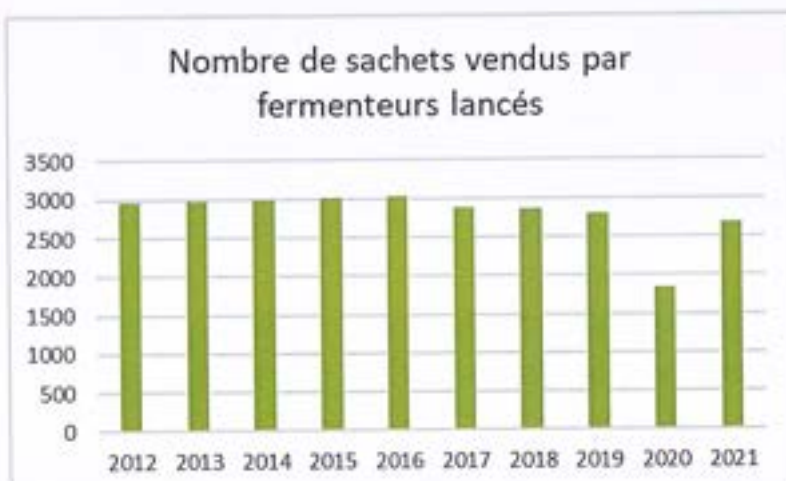
Cette opération est facilitée par l'apport d'un dispersant (hexamétaphosphate de sodium) aidant au délayage du limon.

Puis, pendant une douzaine de jours environ, le mélange (limon+algues+cyanobactéries) fermente à 45°C dans les cuves. Cette étape de maturation est caractérisée par la recirculation en circuit fermé et la montée en température qui favorise les échanges biochimiques entre les différents intrants (eau minérale/limon/ phase biologique), garantissant ainsi aux boues thermales de Dax leurs spécificités.



En fin de contrôles sanitaires en laboratoire, la cuve est vidangée et le produit est envoyé en phase de conditionnement.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	%
Nombre de fermenteurs lancés	78	79	81	80	86	41	49	+19%
Nombre de sachets vendus	234 620	238 740	233 260	229 540	239 840	75 120	131 520	+79%
Ratio sachets vendus par fermenteurs lancés	3 008	3 022	2 880	2 869	2 789	1 832	2 684	-34%



De 2011 à 2019, l'étape de maturation suit une rentabilité linéaire variant de moins de 8%, traduisant la performance et la stabilité du système en place.

En 2020 et 2021, les deux confinements COVID détruisent les cadences et impose de purger certains fermenteurs pour mettre l'usine à l'arrêt à deux reprises.

A partir de la saison 2019, un stock de sachet est produit d'avance pour assurer la reprise de la saison suivante, et ainsi anticiper les maintenances envisagées lors de l'intersaison. Ainsi, le ratio de sachets vendus/fermenteur lancé diminue mais le nombre de sachets produits reste stable.

Rappel : Incident Majeur 2016



En 2016, le service a fait face à **l'éventration du fermenteur 5**, causée par un arrachement du collage liant la virole au fond conique de la cuve.

Suite à cet incident une expertise a été réalisée par le fabricant des cuves sur l'ensemble du parc de maturation. L'origine de l'incident reste floue. Le constructeur ne relève pas de problème structurel sur les autres cuves (dureté).

Cependant le gel coat (barrière de protection des cuves polyester) a subi un vieillissement accéléré, matérialisé par des cloques sur les parois intérieures des cuves.

L'apparition de ce phénomène est dû selon le fabricant au dispositif de chauffage (serpentin) qui était implanté à l'origine à l'intérieur des cuves pour chauffer les boues thermales stockées.

Suite à cet incident, il a été décidé de procéder à l'inspection des fermenteurs en fin de saison. Les premiers tests n'ont décelé aucune anomalie particulière. Ils portaient majoritairement sur la structure externe des fermenteurs. A cette fin, des mesures ont été réalisées sur la dureté du polyester sur une quinzaine de points.



Deux nouvelles expertises se sont déroulées fin 2017 et fin 2018 sur l'intérieur de toutes les cuves. Sur chaque équipement inspecté, des problèmes structurels ont été observés au niveau :

1. Des collages entre les cônes inférieurs et la virole, caractérisés par des fissures,
2. Du gel coat, probablement détérioré par des surchauffes liées au serpentin présent dans chaque silo, comme précisé plus haut.

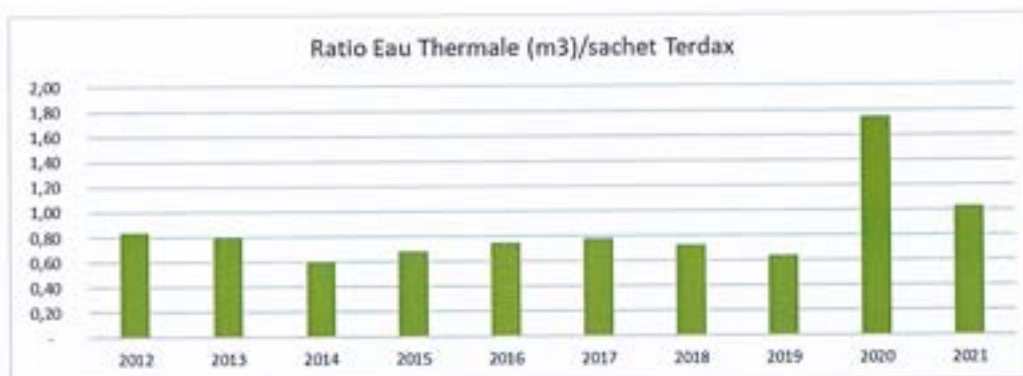
Ces défauts majeurs pouvant dégrader le process des boues et porter atteinte à la sécurité des agents, la direction de la Régie des Boues a décidé de réaliser (début 2018) les travaux nécessaires de remise en état pour un montant de 19 340 € HT.

Une expertise de l'intérieur des cuves est dorénavant engagée dès la fin de chaque saison thermique pour contrôler le bon état des cuves.

Consommation d'eau thermique

Le process de préparation de « TERDAX, le Péroïde de DAX » nécessite différents apports d'eau pour les étapes suivantes :

- La préparation du limon (débitage) et le conditionnement des boues thermales (préparation du polymère, agent épaississant),
- La culture des cyanobactéries,
- La maturation en fermenteur (source de calories pour monter les boues thermales en température),
- Le chauffage du bâtiment.



Durant l'intersaison 2014/2015, des travaux ont été réalisés sur TERDAX visant à optimiser l'utilisation de l'eau thermale, en valorisant les rejets énergétiques du process de TERDAX, des chauffages du Péloïde et des nouveaux bureaux du Service Public de l'Eau du Grand Dax.

A partir de 2016, l'augmentation observée est liée aux purges hivernales faites sur le réseau, le site de TERDAX devenant l'exutoire de purge principal du réseau. Un comptage installé en 2019 a permis d'améliorer la lisibilité de cet indicateur. Au final, le ratio reste toujours supérieur à 600 litres ETH/sachet, soit 60 litres ETH/kg (chauffage inclus).

En 2020 et 2021, les importantes périodes de confinement ont nécessité d'utiliser la purge TERDAX pour maintenir le réseau en température. Il est donc considéré que ces valeurs sont non représentatives.

CONDITIONNEMENT DE TERDAX



« TERDAX, le Péloïde de DAX » est conditionné dans des sachets de 10 kg, soit environ 6,8 litres (densité de 1,5).

Les boues thermales sont conditionnées dans un film plastique de qualité alimentaire.

La chaîne de préparation de TERDAX est conçue pour assurer le contrôle des boues thermales (correspondance avec la définition produit), sa traçabilité, le découpage de la production en lots, la mention d'un numéro de lot et la référence à une date limite d'utilisation optimum sur chaque sachet commercialisé.

Afin d'optimiser l'aspect et la viscosité du produit fini, un épaississant (polymère) est ajouté dans un mélangeur en amont de la mise en sachet.

La consommation annuelle de film alimentaire varie peu (<5%) jusqu'en 2017, où un changement des équipements de conditionnement permet de diminuer les rebus de soudure.



En 2017, le renouvellement d'une des deux ensacheuses entraîne des essais préalables avec

différents types de film, expliquant l'augmentation (+ 16 %) sur cette fourniture. En 2018, l'usine fonctionne avec deux ensacheuses différentes.

L'année 2019 permet de confirmer l'économie sur la consommation du film (-15%) grâce à ces nouveaux équipements, d'abord destinés à améliorer les performances de fermeture de sachets.

En 2020 et 2021, les données ne sont pas représentatives en raison des périodes de confinement (achat de produits non consommés et stockés).

2.2.2 LIVRAISON ET REPRISE TERDAX



Les sachets de TERDAX sont conditionnés par lot de 20 unités dans des bacs installés sur des plateaux mobiles. Ces bacs sont transportés par camion vers les établissements thermaux. Chaque bac livré est accompagné du ou des bordereau(x) de conformité produit. A l'issue de la livraison, un bon est donné à l'établissement thermal sur lequel est noté :

- le ou les numéro(s) de(s) lot(s) livré(s),
- le quantitatif en nombre de bacs,
- le ou les numéro(s) de(s) bordereau(x) de conformité du ou des lot(s) livré(s).

La récupération des boues « usagées » s'effectue dans les établissements thermaux, dans des bacs métalliques compartimentés munis de poches biodégradables. Les bacs et poches sont fournis par la Régie des Boues. Les boues thermales considérées comme usagées sont ensuite enlevées des établissements pour être déchargées sur TERDAX dans une benne avant leur remise en carrière, leur habitat originel.

Cette démarche participe en partie à la réhabilitation du site d'extraction. Le quantitatif des retours de boues amenées en carrière est consigné. Le restant étant évacué en déchetterie (boues collées sur les draps plastiques) ou par le réseau d'assainissement collectif.

Les boues ramenées en carrière font l'objet chaque mois d'un prélèvement pour analyses. L'énumération des germes retrouvés à l'issue des analyses est en adéquation avec les valeurs observées sur la carrière.

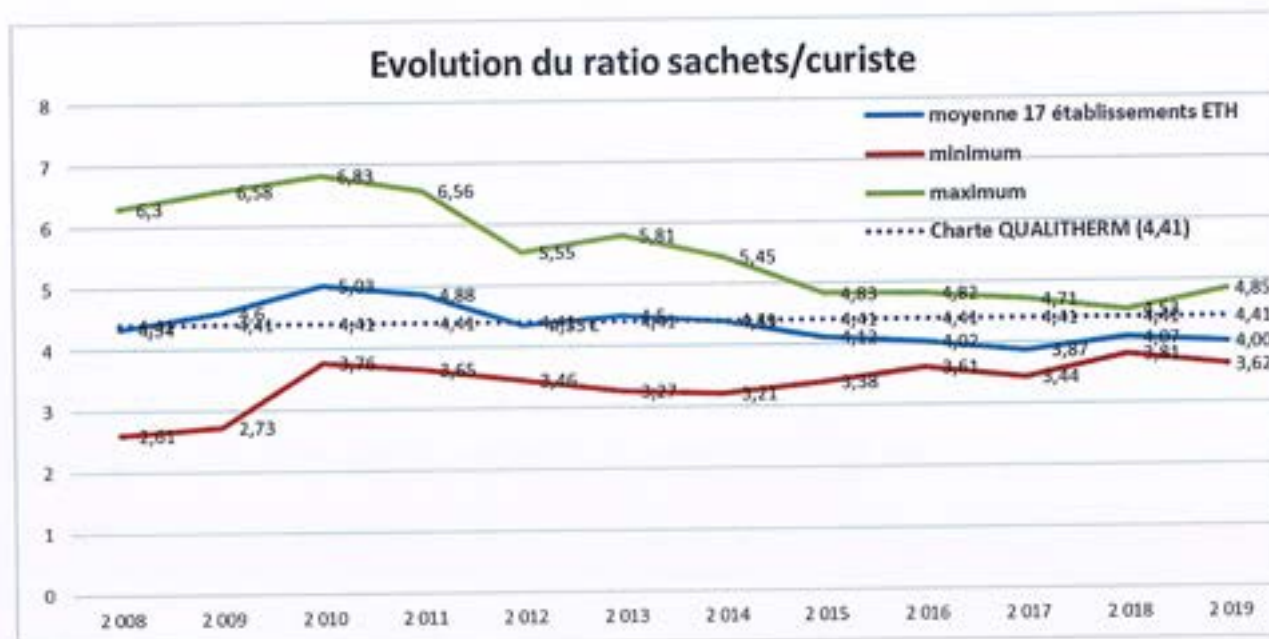
En 2021, la régie des boues a livré environ 6 600 bacs. Elle a parcouru 7 000 km pour la livraison des boues et 4 500 km pour leur récupération, avec un taux de boues réhabilitées d'environ 22 % (en baisse en raison des coupures confinement – à suivre).

2.2.3 CONSOMMATION TERDAX DES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX

La vente de boues thermales est liée à une charte Qualité « QUALITHERM », dans laquelle est notifiée une consommation minimale de TERDAX fixée à 4,412 sachets/curiste. Cette mesure, mise en place durant l'année 2000, avait pour but d'uniformiser la qualité des soins dans les établissements thermaux de la station et d'asseoir la pérennité financière de la Régie des Boues. Cette charte avait été élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs.

La consommation TERDAX par curiste suit une tendance ascendante de 2001 à 2010 (de 3,36 à 5,03 sachets/curiste), avant d'amorcer à partir de 2011 une baisse constante. Cette année 2011, malgré ses volumes importants de vente, marque le début du repli de la demande de TERDAX. Ainsi, entre 2010 et 2017, une baisse des ventes de 20 % est constatée, pour une fréquentation relativement stable.

Le profil individuel des établissements thermaux, démontre l'évolution des comportements et la distance prise avec les engagements de la charte QUALITHERM. En 2011, douze établissements respectent la charte, et seulement 2 en 2017 et 2018.



Le graphe ci-dessus met en avant deux points majeurs :

- Une utilisation de TERDAX de plus en plus homogène, avec des consommations mini et maxi qui se rapprochent chaque année de la moyenne (forte diminution de l'écart-type).
- Une orientation naturelle des cures vers une moyenne de 4 sachets/curiste.

En 2018, des discussions entre la collectivité et les établissements thermaux ont permis d'expliquer cette tendance : nouvelles cures plus courtes, évolution des pratiques, etc... A leur demande, il a donc été convenu d'abaisser le seuil de 4,41 à 4 sachets/curiste (-10%), et de raisonner en « équivalent temps-plein » de cure, soit une cure = 18 soins.

Afin de garantir la stabilité financière du service, le prix du sachet a donc été augmenté en 2019 (+10%), comme convenu avec l'ensemble des acteurs, représentés par l'ETAD (Association des établissements thermaux de l'agglomération du Grand Dax). Une convention a permis de formaliser cet accord.

En 2019, cet objectif de 4 sachets/curiste est exactement la moyenne observée, et 9 établissements thermaux sur 17 restent à ce jour très légèrement en dessous.

En 2020 et 2021, les services n'ont pas d'informations suffisamment précises sur les fréquentations thermales. Quoiqu'il en soit, le déroulement compliqué et délicat des saisons 2020 et 2021, lourdement impactées par les confinements, ne permet pas d'interpréter l'évolution de ces données. Ces absences de régularisation remettent également en cause ce type de correction financière, fonction des déclarations des établissements (formalisées dans les conventions).

2.2.4 SUIVI QUALITÉ

Qualité sanitaire du produit

La conformité sanitaire du produit est assurée par une surveillance permanente du Laboratoire du SPEGD sur les différentes étapes de préparation du Péloïde : extraction, maturation, conditionnement. Sans visa sanitaire et analyses conformes, le contenu d'un fermenteur ne peut être orienté vers la mise en sachet. **Sans contrôle libératoire, les sachets de Terdax ne peuvent être livrés.**

2021	Contrôle sur boues en cours de Maturation	Contrôle sur l'eau thermale au cours de la préparation	Contrôle sur produit fini Ensachage	TOTAL
Nombre de dossiers pour VISA	52	11	262	325
Nombre d'échantillons	154	11	999	1164
Nombre de paramètres analysés	666	221	12327	13214

En 2021, environ 13 000 paramètres ont été analysés pour 999 échantillons, permettant de contrôler la conformité du produit fini.

La production sur 2021 a légèrement augmenté par rapport à 2020, cependant elle n'a pas encore retrouvé son rythme de croisière d'avant la crise sanitaire.

Démarche AQUACERT

Le décret du 11 janvier 2007 relatif à la Qualité des eaux destinées à la consommation humaine a introduit dans le code de santé publique une responsabilisation de l'exploitant thermal. Il s'agit ici de l'inciter à mettre en place des procédures intégrant les principes d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques pour la production et la distribution de l'eau minérale naturelle. Cette directive a été élargie à l'ensemble des produits dérivés (boues thermales) et soins thermaux.

Pour répondre à ces exigences, la collectivité a pris l'engagement de placer ses prestations de fourniture et de livraison de boues thermales dans une démarche de management de la qualité et de sécurité sanitaire.

Pour atteindre cet objectif, la Régie des Boues s'est appuyée sur le référentiel Aquacert HACCP thermalisme. L'ensemble des travaux menés autour de ce référentiel a débouché en 2011 à la certification « AQUACERT HACCP Thermalisme » du centre de production « TERDAX, le Péloïde de DAX ».

Une telle démarche a pour but de renforcer le dispositif de surveillance et de maîtrise des risques sanitaires afin de garantir aux curistes la sécurité sanitaire des boues thermales qui leur seront appliquées.

En 2021, l'audit annuel réalisé par l'organisme « AES » a confirmé une nouvelle fois la capacité de la Régie des Boues à satisfaire aux exigences du référentiel.

Réclamations Clients

En 2021, le service Client de la Régie des Eaux n'a enregistré aucune réclamation formalisée sur les services de la régie des Boues Thermales.

2.3 GESTION PATRIMONIALE



En 2017 et 2018, la régie des boues a investi dans deux ensacheuses de conditionnement, des cuves de maturation, le renouvellement classique (bacs de livraison, véhicules), etc...

En 2020, l'usine a renouvelé les rayonnages internes (25 000 € HT), lancé une étude ergonomique pour améliorer le poste de livraison (11 400 € HT), et renouvelé l'imprimante de conditionnement de la ligne 2 (7 000 € HT).

En 2021, la régie des boues thermales a investi environ 140 000 € HT pour le renouvellement d'une nouvelle serre agricole pour l'exploitation des cyanobactéries (algues bleues).

2.4 GESTION FINANCIERE

2.4.1 PRIX TERDAX

		2019	2020	2021	Ecart Annuel
Coût du sachet de 10 kg	€ HT/Sachet	5,16	5,16	5,16	0 %
Livraison	€ HT/Sachet	Inclus dans le prix du sachet			
Reprise boues usagées	€ HT/Sachet				
TVA (20%)	€ / Sachet	1,03	1,03	1,03	0 %
PRIX UNITAIRE Total TTC	€ TTC/Sachet	6,19	6,19	6,19	0 %

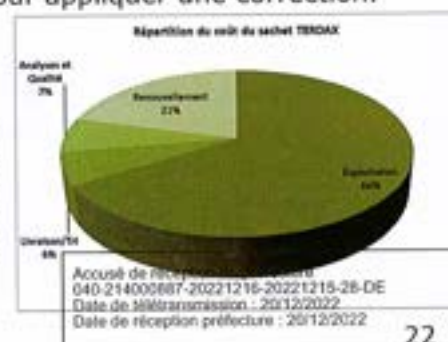
Comme rappelé précédemment, des discussions engagées en 2018 avec les établissements thermaux ont abouti à l'abaissement de seuil correctif (-10%), compensé par l'augmentation du prix unitaire du sachet (+10%), observée en 2019. Pour rappel, l'objectif de cette mesure étant d'atténuer l'effet dominant du seuil correctif (>10% des recettes en 2017) sans impacter les recettes du service TERDAX.



Ces mesures ont donc permis de diviser par quatre la part du terme correctif en moins d'un an.

En 2020, les données sur les fréquentations ne sont pas suffisamment précises pour appliquer une correction.

En 2021, les tarifs sont maintenus, sans augmentation. Le produit TERDAX est spécifique et son prix ne peut donc être comparé à d'autres produits thermaux. Son coût d'utilisation sur une cure représente moins de 4% de la base du remboursement Sécurité Sociale, ce qui permet d'avancer



que ce produit reste compétitif et fiable. Les deux tiers des recettes TERDAX sont consacrées à la production de boues thermales et au fonctionnement de l'usine.

2.4.2 BILAN FINANCIER

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité Boues Thermales.

2021	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2021
Fonctionnement	1 188 387.64 €	797 656.06 €	- 390 731.58 €
Investissement	298 389.60 €	284 297.93 €	- 14 091.67 €
TOTAL	1 486 777.24 €	1 081 953.99 €	- 404 823.25 €

Les résultats de l'année 2021 en fonctionnement sont négatifs, tout comme en 2020, en lien avec la crise sanitaire COVID 19 et la fermeture des établissements thermaux.

Pour rappel, les excédents antérieurs ont été réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget des boues thermales de la régie des eaux.

Enfin, il est important de noter que la régie des boues doit pouvoir faire face :

- aux possibles évolutions réglementaires sur les boues thermales, dans le cadre des réflexions engagées par la Direction Générale de la Santé et pouvant amener à des exigences de production encore non définies.
- aux éventuels aléas de Santé Publique pouvant impacter la saison thermale et la production de boues thermales.
- au programme d'investissement et de renouvellement des équipements TERDAX : Serres, fermenteurs, traitement des eaux de rejet, couverture zone de stockage, camions de livraison, ...

TAUX D'IMPAYÉS

Il s'agit du taux d'impayés au 31/12/2021 sur les factures émises au titre de l'année **2020**.

Le taux est de 4%, soit un montant de 18 831 €.

EXTINCTION DE LA DETTE

En 2021, le budget annexe de la boue thermale n'a pas été grevé par l'endettement.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN FONCTIONNEMENT

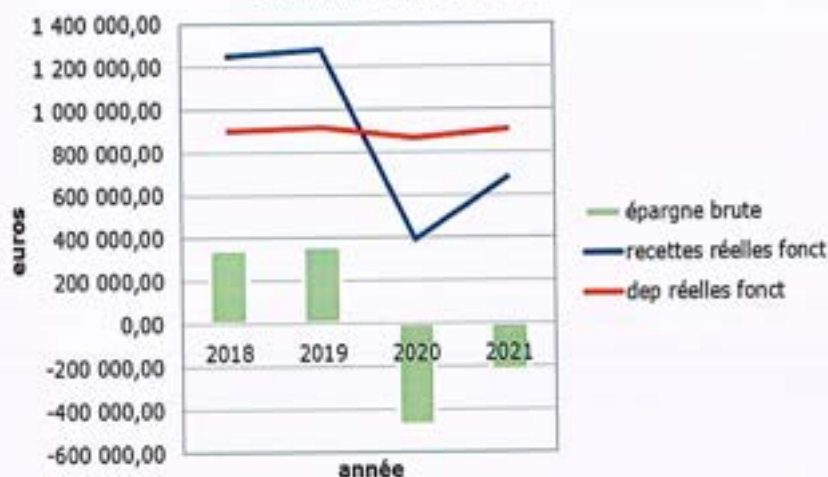
Fonctionnement

Dépenses	1 188 387	Recettes	797 656
Dépenses d'exploitation	487 675	Ventes de boue	677 239
Masse salariale	416 413	Autres produits (IJ, Stock)	5 594
Dépenses exceptionnelles	1	Recettes exceptionnelles	348
Dotations aux amortissements	284 298	Amortissement des subventions	114 475
Résultat de fonctionnement	-390 731		

Les dépenses en énergie électricité s'élèvent à 66 524€ HT.

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

évolution épargne brute boue



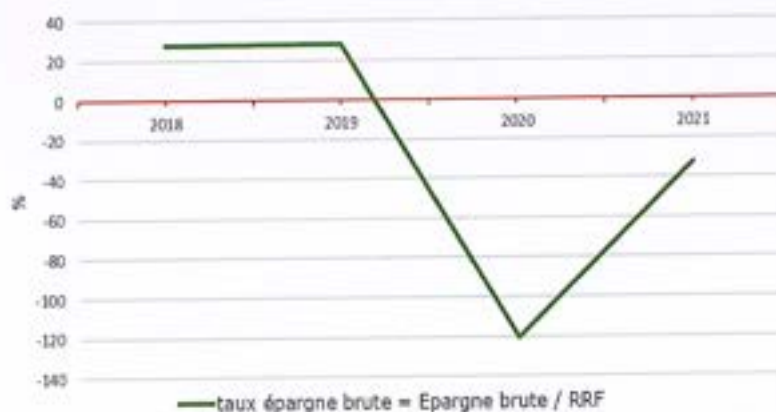
L'épargne reste en négatif pour s'établir à -220K€, contre -475k€ en 2020.

L'épargne a fortement chuté en 2020 et 2021 en raison de la chute de la fréquentation thermique résultant de la crise sanitaire covid 19.

Le taux de l'épargne brute est négatif : -32,34% des recettes courantes en 2021.

Ce ratio est en hausse par rapport à 2020.

taux épargne brute par rapport aux recettes réelles courantes

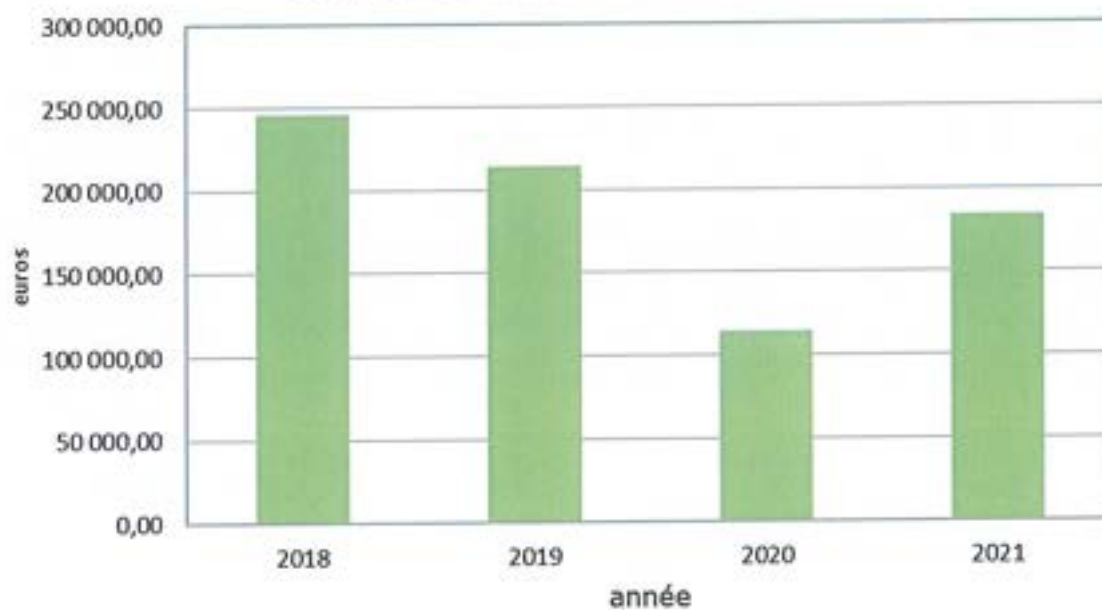


LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EN INVESTISSEMENT

Investissement *sans les reports de résultats N-1*

Dépenses	298 390	Recettes	284 298
Immobilisations incorporelles	0	Subventions d'investissement reçues	0
Immobilisations corporelles - matériel...	51 489		
Travaux en cours	132 426		0
Amortissement des subventions	114 475	Amortissement des immobilisations	284 298
Autres dépenses d'ordre	0	Autres recettes d'ordre	0
Résultat d'investissement	-14 092		

Evolution des investissements BP Boue



En 2021 : 183 915 € de dépenses en investissement réalisés.